APPRENDRE

Bâtir soi-même en temps de crise

COMPRENDRE

Baignade interdite : le potentiel des carrières

DÉBATTRE

Comment juger la qualité d'un projet ?

328
octobre 2026
Trimestriel

espace vie

La revue qui décode les enjeux territoriaux du Brabant wallon

Quand la ville fait le grand saut

L'espace public néo-louvaniste est détourné par des athlètes urbains

sommaire

3 **avant-propos**

4 **en bref**

6 **découvrir**
Louvain-la-Neuve, capitale belge du parkour

10 **apprendre**
Bâtir soi-même en temps de crise

14 **découvrir**
Une rivière coule dans mon jardin

17 **comprendre**
Baignade interdite : le potentiel des carrières

22 **débattre**
Comment juger la qualité d'un projet ?

24 **respirer**
Le moulin Gustot fait peau neuve à Incourt

25 **explorer**
Cimetières : la mémoire se met au vert

28 **culture**
Quand la culture fait sauter les murs

32 **agenda**
Midi de l'urbanisme
Objectif solutions !
Mixer sans brouiller

Une erreur à nous signaler ?

Suite à notre grande opération de réabonnement à Espace-Vie, nous avons mis à jour notre listing d'adresses. S'il demeure des erreurs (double envoi, adresse erronée ou incomplète...), n'hésitez pas à nous en faire part par email ou par téléphone.
m.urbanisme@ccbw.be - 010 62 10 30

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

maisonurbanismebw
Linkedin.com/company/la-maison-de-l-urbanisme-du-brabant-wallon
MUBW

Espace-vie est la revue trimestrielle de la Maison de l'urbanisme – Centre culturel du Brabant wallon. Elle traite de sujets relatifs à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et aux enjeux culturels en Brabant wallon. Créée en 1989, *Espace-vie* est indépendante de tout parti politique et dispose d'une entière liberté éditoriale.

Éditeur responsable : Olivier Abrassart - Rédactrice en chef : Frédérique Masquelier (f.masquelier@ccbw.be) - **Rédactrices :** Bénédicte Dawance (b.dawance@ccbw.be), Frédérique Masquelier (f.masquelier@ccbw.be) - **Équipe de la Maison de l'urbanisme :** B. Dawance, F. Masquelier, A. Chevalier - **Présidente de la Maison de l'urbanisme :** Sophie Keymolen - **Maquette :** Louise Laurent (www.louiselaurent.be) - **Mise en page :** Sylvie Renard - **Imprimeur :** Artoos Group - IPM Printing - **Tirage :** 1 850 exemplaires - **Adresse :** 3, rue Belotte, 1490 Court-Saint-Étienne - **Contact :** 010 62 10 30 ou m.urbanisme@ccbw.be - www.mubw.be - www.ccbw.be - Photo de couverture : Frédérique Masquelier.

Espace-vie est publiée avec le soutien de la Wallonie et du Brabant wallon. La revue est envoyée sur demande et gratuitement aux abonnés. Ne peut être vendu. Espace-vie est aussi accessible en numérique, dans votre boîte mail, sur mubw.be et espace-vie.be. Toute reproduction partielle ou totale nécessite une autorisation préalable de l'éditeur responsable. La clôture de ce numéro s'est déroulée le 25 septembre 2026.

Espace-vie est imprimée dans une imprimerie climatiquement neutre. Les émissions de CO_2 sont neutralisées à 100 % par le biais de plantations d'arbres. L'emballage qui entoure la revue lors de l'envoi est en papier.

Centre culturel du Brabant wallon
Maison de l'urbanisme
Le Brabant wallon
Wallonie

Elle s'en remettra

La température a baissé, nos pelouses ont reverdi. Enfin. Cet été a pu paraître interminable pour certains. L'insouciance estivale est-elle désormais derrière nous ? Appartient-elle définitivement au passé ? Cet été nous a secoués et c'est à nouveau l'est du pays qui aura été la scène d'un spectacle qui se répète, entre inondations et incendies, intempéries et stress hydrique. Le pile et face d'un même bouleversement global.

À chaque épisode, la gestion de la crise mobilise efforts, attention, empathie et entraide. On est malmenés, secoués, puis la normalité reprend ses quartiers. Restent les traces et tout ce qui doit être réparé. Suite aux inondations de 2021, on a reconstruit des ponts, on poursuit la refonte des quartiers. Face aux incendies, c'est autre chose. Ici, la nature reste maître du jeu. Ce ne sera plus le même paysage, la même biodiversité, la même qualité du vivant - du moins pour un temps, parfois long. Mais cette nature reprend d'ores et déjà sa place, car elle dispose de cette formidable robustesse, cette incroyable capacité de réagir face aux fluctuations.

Et nous ? Comment compose-t-on avec ce pile et face du dérèglement climatique ? Notre réflexe de protection se double au mieux d'une volonté d'adaptation, mais encore très timidement d'une action préventive et fort peu d'un changement fondamental de nos pratiques. Il le faudra, pourtant.

En ce sens, l'aménagement du territoire joue un rôle pivot en organisant les activités humaines en cohérence avec les réalités géographiques, sociales et économiques. Mais c'est aussi un contrat social et sociétal où conscience et action, tant individuelle que collective, doivent se conjuguer. Et à ce jeu-là, le champ de l'action individuelle est sans doute plus vaste qu'on ne le croit : choix de mobilité quotidienne et occasionnelle, approvisionnement alimentaire, rénovation en matériaux biosourcés, soin du sol, etc. Aucun plan, aucune directive et autre document stratégique ne pourra produire d'effets réels sans ce contrat collectif.

La nature s'en remettra, c'est probable. La question est de savoir si nous sommes prêts à réinventer notre manière d'habiter le territoire. ●

Bénédicte Dawance

Retrouvez tout le contenu d'*Espace-vie*, sur **notre site internet espacevie.be**.

2,17 %

Le Brabant wallon, champion régional du vélo-boulot

Selon une étude du secrétariat social SD Worx publiée à l'occasion de la Semaine de la Mobilité (16-22 septembre), le Brabant wallon affiche la plus forte proportion de travailleurs indemnisés pour leurs trajets à vélo en Wallonie (2,17 % en juillet 2026, contre 0,91 % en 2021). Avec 224 kilomètres mensuels en moyenne, les cyclistes brabançons parcourent aussi les plus longues distances.

Mont-Saint-Guibert : le parc d'activités Jaurdinia grandit encore

Purgé de tout recours, le permis d'urbanisme de Jaurdinia 2 permet au développeur BVI.EU d'étendre son parc d'activités économiques sur près de deux hectares rue des Sablières, à Mont-Saint-Guibert. Fort de 6,5 millions d'euros d'investissement, ce nouvel ensemble de 5 778 m² proposera trois bâtiments modulables d'une capacité totale de 22 PME pour répondre à la saturation de la première phase. Outre des normes environnementales exigeantes, l'aménagement garantit un volet mobilité douce via la création d'une piste cyclable.

Grez-Doiceau : vers un plan global d'adaptation au climat

Lors du dernier conseil communal, la majorité en place à Grez-Doiceau a exprimé sa volonté de doter la commune rurale d'un plan global d'adaptation et de prévention des risques climatiques. Cette démarche s'aligne sur la première Stratégie d'adaptation au changement climatique adoptée fin aout par la Wallonie. Le cadre d'action privilégié par les élus gréziens englobe les problématiques des ilots de chaleur, du ruissellement, des inondations, ainsi que la préservation de la biodiversité. Intégrée au Schéma de développement communal et au Programme communal de Développement rural, cette vision se veut transversale. L'objectif : faire de la résilience environnementale un réflexe systématique pour chaque projet d'aménagement et de rénovation.

Un limnimètre sur la Dyle à Ottignies

Marqués par les inondations de 2021 et plusieurs alertes récentes, des riverains ottintois ont sollicité l'installation d'un limnimètre sur la Dyle. Lauréat du budget participatif communal, le projet s'est concrétisé au centre-ville, à hauteur du commissariat, ainsi que sur le sentier de la Limerie. Associée à un panneau pédagogique rappelant les bons réflexes, cette règle graduée permet de surveiller objectivement le niveau de l'eau tout en comblant une lacune du réseau d'hydrométrie régional.

« L'Arbre qui pousse » vers sa régularisation urbanistique à Ottignies

L'enquête publique prenant fin le 14 octobre, la décision relative au permis unique de la ferme de la Balbrière repose sur les fonctionnaires délégué et technique de la Région wallonne. Le dossier, porté par la fondation Ecotones pour l'ASBL L'Arbre qui pousse, entend formaliser l'évolution des usages observée depuis 2019 : régularisation d'habitats légers (yourtes, roulottes) et création d'un camping à la ferme. Sur le plan bâti, la reconversion du corps de logis en de multiples affectations et la modification des façades de la grange — avec l'insertion d'une large baie vitrée — cherchent à lier préservation d'un patrimoine rural et nouveaux usages du site.

Walhain : le projet de reconversion du Carmel revu à la baisse

Face aux contraintes de mobilité et de ruissellement au cœur du village, la reconversion du Carmel de Walhain change d'échelle. L'ASBL du Sacré-Cœur et le Fonds du Logement de Wallonie étudient désormais la réhabilitation des bâtiments existants pour y créer six à huit logements destinés à des familles à revenus modestes, loin de la première épure de 48 unités.
Le projet vise une livraison à l'horizon 2029 tout en réservant une partie du site à des aménagements de prévention contre les inondations.

De gros travaux pour moderniser l'école de Quenast

© École communale de Quenast

C'est une avancée majeure pour l'aménagement public et l'enseignement rebecquois : les sections maternelle et primaire de l'école de Quenast sont désormais rassemblées sur le site de la place du Centenaire. Porté par la commune pour un montant de 2,4 millions d'euros (dont 750 000 euros de subsides), ce nouveau bâtiment basse énergie intègre des panneaux photovoltaïques et une accessibilité PMR optimale via un ascenseur. Outre des classes lumineuses, l'infrastructure offre un espace de stimulation Snœzelen, un préau, une cour réaménagée et un amphithéâtre extérieur propice aux activités pédagogiques en plein air.

Louvain-la-Neuve, capitale belge du parkour

Comment une cité universitaire sortie de terre dans les années 1970 est-elle devenue le terrain de jeu privilégié des Yamakasi belges ? Espace-vie a remonté le temps pour décrypter un usage de l'espace public que les pères fondateurs de Louvain-la-Neuve n'avaient pas imaginé et qui gagnerait à inspirer les urbanistes de demain.

Texte : Frédérique Masquelier

Depuis cet été, une vidéo tournée par la RTBF fait parler d'elle sur les réseaux sociaux. On y voit un jeune homme sautant de toit en toit, de muret en muret, se mouvant en milieu urbain en s'agrippant et en se réceptionnant sur la moindre surface disponible avec une agilité et une fluidité déroutantes. Le décor ? Les briques et le béton brut de Louvain-la-Neuve. L'athlète ? Maxime Knapen, un jeune autodidacte brabançon qui s'entraine quotidiennement au sein de la cité estudiantine. Sa discipline ? Le parkour, soit l'art de se déplacer sans toucher le sol ou presque, en considérant le mobilier et le relief de la ville comme une suite continue d'obstacles à franchir.

Originaire de France, cette pratique acrobatique urbaine a été popularisée au tournant des années 2000 par le film du réalisateur Luc Besson, *Yamakasi*. Elle a débarqué en Belgique dans la foulée et compte aujourd'hui son lot d'adeptes, appelés les « traceurs ». Avec un spot de prédilection dont la réputation dépasse nos frontières : l'espace public néo-louvaniste.

L'espace public comme matrice

En se penchant sur l'histoire urbanistique de Louvain-la-Neuve, il est évident que rien ne laissait présager son titre officieux de « capitale belge du parkour ». Rien, sauf peut-être un travail de longue haleine sur la notion d'espace public. Chargé d'esquisser les contours de la ville nouvelle au tournant des années 1970, le Groupe Urbanisme et Architecture (GUA) a élevé l'espace public au rang de matrice pour composer un véritable réseau de circulation et de vie déployé en plusieurs dimensions et autant de jeux de niveaux. Parmi les membres du GUA, ceux que l'on appellera plus tard des « designers urbains » ont poussé le souci du détail jusqu'à dessiner eux-mêmes tous les reliefs et recoins des différents quartiers néo-louvanistes, des terrasses aux coursives, en passant par les rampes, les escaliers, les bancs, les murets et autres bacs pour plantes et arbustes. Ces éléments mis bout à bout forment une continuité minérale qu'affectionnent aujourd'hui tout particulièrement les traceurs. Et pour cause : elle leur offre la possibilité de se déplacer horizontalement et verticalement sans jamais devoir rompre leur course.

Le duel belgo-américain

C'est cette vision intégrée qui a permis au Groupe Urbanisme et Architecture d'emporter le marché de la conception de Louvain-la-Neuve. À l'origine, rappelle Yves Rahir, qui a rejoint la petite équipe d'urbanistes menée par le professeur Raymond Lemaire en 1968, deux projets s'affrontaient pour le schéma directeur néo-louvaniste : celui du bureau américain Gruen et celui des Belges du GUA. « *Le bureau Gruen s'était inspiré des campus américains traditionnels, en séparant distinctement les fonctions universitaire et résidentielle de la ville* », indique-t-il. La proposition belge misait, à l'inverse, sur l'imbrication des différents pôles académiques au cœur même de la cité, dans la lignée des villes universitaires européennes historiques comme Oxford, Heidelberg, Aix-en-Provence ou… Leuven. « *Puisque l'objectif était*

© Freerun Company

© Freerun Company

↓ Les premiers traceurs belges ont investi l'espace public néo-louvaniste au début des années 2000.

© Freerun Company

de faire se croiser les étudiants, les professeurs, les chercheurs et les habitants, c'est très naturellement l'espace public qui a structuré l'ensemble de notre pensée », souligne l'expert.

Du relief et des trajets piétons

Le Groupe Urbanisme et Architecture prend deux décisions fondamentales. La première est d'écarter les véhicules motorisés du centre-ville au profit d'une circulation exclusivement piétonne. Pour susciter l'adhésion à cette vision, les trajets à pied sont systématiquement plus directs et plus courts que les itinéraires réservés aux automobilistes. « *Puisque le piéton jouit de connexions naturelles entre les quartiers et les bâtiments, au contraire de l'automobiliste à qui l'on impose des détours et un passage systématique par les grands boulevards, la personne qui veut déambuler dans la ville privilégie naturellement la marche* », explique Yves Rahir.

Seconde prise de position majeure : rendre l'ensemble des bâtiments et des espaces publics accessibles à tous les usagers, en ce compris les personnes à mobilité réduite. Une contrainte qui façonne durablement le paysage urbain néo-louvaniste, d'autant plus que le relief naturel du site présente un dénivelé de 15 à 20 mètres. Partout, les escaliers sont doublés de rampes d'accès latérales aux pentes adoucies, dessinant un réseau continu de dénivellations, de paliers et de liaisons en trois dimensions.

Le « Blanc de Bierges »

Cette recherche de fluidité dans les déplacements s'accompagne d'un travail soigné sur les matériaux. « *L'un des membres de l'équipe proposait d'avoir recours à l'asphalte et aux habituelles dalles de béton 30 x 30 cm. Pour moi, c'était inenvisageable, au risque de rendre la ville triste et sombre à la moindre petite averse. Il fallait impérativement définir des critères de qualité et d'esthétique pour les revêtements de sol* », invoque Yves Rahir.
Le tout en surveillant les couts pour ne pas dépasser le budget. Après de longues recherches, c'est l'industriel Jean Delvaux, basé à Wavre, qui apporte la solution en mettant au point un matériau modulaire exclusif : le béton dit « Blanc de Bierges ». « *Notre idée était que, même mouillés, les pavés ne devaient pas devenir gris, verts ou noirs, mais rester blonds, à l'instar des pierres blanches et*

→ Les pavés en Blanc de Bierges ont traversé les années, de même que les rampes, gradins et autres escaliers.

lumineuses que l'on retrouve dans toutes les villes espagnoles ou italiennes. » Ce béton clair offre, en outre, une souplesse et une malléabilité précieuses, permettant non seulement de jouer sur les motifs, mais aussi de créer des formes courbes, presque organiques, afin d'accompagner au plus près les variations du terrain.

Du mobilier intégré

En ce qui concerne les équipements, plutôt que acheter ce dont ils ont besoin sur catalogue, les urbanistes choisissent de les intégrer directement au sol et aux déclivités. « *Nous cherchions à limiter le mobilier urbain traditionnel, qui coute cher. Pour remplacer les bancs en bois, par exemple, nous avons conçu des murets d'accompagnement le long des escaliers : les étudiants comme les passants s'y assoient naturellement* », précise Yves Rahir. Murets, bordures et marches sont moulés dans ce même « Blanc de Bierges » aux possibilités quasi illimitées. Les équipements remplissent alors une quadruple fonction : retenir les terres du relief, séparer les niveaux, soutenir les structures et offrir des banquettes d'assise spontanée le long des flux piétons comme sur les places publiques. Pour adoucir certains dénivelés, des plans inclinés (« perrés ») complètent ce dispositif. Une solution ingénieuse dont Yves Rahir s'est inspiré pour travailler sur des projets ultérieurs, et qui gagnerait à être dupliquée ailleurs en Brabant wallon pour plus d'inclusivité et de créativité en lien avec la géographie des lieux et la vocation des espaces publics.

La cinquième façade

En excluant les façades des bâtiments, qui sont du ressort des architectes, les urbanistes ont investi une dernière dimension pour donner forme et vie à Louvain-la-Neuve : les toits. Une divergence de points de vue oppose alors l'architecte Jean-Pierre Blondel, partisan des toitures plates fonctionnalistes, au professeur Raymond Lemaire, attaché aux toits à versants traditionnels. « *Pour lui, les toits à versants étaient la cinquième façade de la ville* », détaille Yves Rahir. Une synthèse s'opère selon les quartiers : si l'habitat privilégie les toits en pente, le centre-ville et les bâtiments académiques adoptent les toitures plates et les terrasses superposées. Du pain béni pour les traceurs, qui ne s'aventurent d'ailleurs pas au-delà de ce périmètre central. ●

UN EXPERT DU DESIGN URBAIN

Retraité depuis trois ans, l'urbaniste et designer urbain Yves Rahir compte parmi les pères fondateurs de Louvain-la-Neuve. Entre décembre 1968 et juin 1981, il a fait partie du Groupe Urbanisme et Architecture, l'équipe pluridisciplinaire chargée d'imaginer et de concrétiser la cité estudiantine. Dès 1970, il y a supervisé la conception et le suivi des espaces publics et de leurs équipements. Il a ensuite continué à participer au développement de la ville comme sous-traitant commissionné par l'INESU, l'organe de développement urbain de l'UCLouvain. En 1985, il fonde, avec deux associés, le bureau AGUA, une agence multidisciplinaire réunissant urbanistes, architectes, paysagistes et designers. Ensemble, ils multiplient les projets d'aménagement de villes, de villages et de sites touristiques à Bruxelles comme en Wallonie.

© Freerun Company

Olivier Pitot

LE REGARD DU TRACEUR

Pionnier de la discipline en Belgique avec plus de vingt années de pratique au compteur, Olivier Pitot fait partie du tout premier groupe de parkour formé dans le pays au début des années 2000. Cofondateur de l'ASBL Freerun, gérant trois salles spécialisées à Wavre, Charleroi et Namur, il a été récemment nommé coach de l'équipe belge francophone de parkour.

Entretien avec un mordu de la première heure sur l'origine et l'évolution du parkour. Sans oublier le statut mythique qu'occupe Louvain-la-Neuve aux yeux des traceurs du monde entier.

Qu'est-ce que le parkour ? D'où vient-il et comment s'est-il frayé un chemin jusqu'à nous ?

À la base, tout part des cités parisiennes avec le groupe pionnier des Yamakasi – un nom tiré du lingala « ya makási », qui signifie « esprit fort, corps fort », popularisé par le film éponyme de Luc Besson en 2001. Avec le temps, la bande originale s'est scindée pour former trois branches cousines : l'art du déplacement, le freerunning et le parkour. En Belgique, l'aventure a démarré en 2003 avec notre tout premier groupe de parkour. Depuis, la communauté a explosé et réunit tous les âges et tous les niveaux, des enfants à partir de quatre ans qui débutent en salle jusqu'aux experts qui s'entrainent en extérieur, dans l'espace public.

Pourquoi Louvain-la-Neuve est-elle assimilée à la capitale du parkour en Belgique ?

C'est simple, c'est le terrain de jeu ultime ! D'abord, le fait qu'elle soit piétonne change tout : en pleine course, on n'a pas à guetter les voitures, on gère seulement les passants. Ensuite, son architecture offre une concentration unique de rampes, d'escaliers, de toits plats, de murets On peut enchainer plusieurs mouvements sans s'arrêter. À la place des Sciences, par exemple, la succession de murets donne carrément l'impression que le site a été pensé pour nous. Et sur les toits plats, contrairement aux toits à versants, on réalise les sauts emblématiques de la discipline avec beaucoup moins de risques de glisser ou d'abimer la couverture en tuiles ou en ardoises.

Cette réputation dépasse-t-elle nos frontières ?

Clairement. Ailleurs en Belgique, on trouve seulement des spots isolés, souvent au cœur de cités comme à Charleroi (Cité Parc), à Bruxelles (Andromède) ou à Leuven. Mais à Louvain-la-Neuve, c'est la ville entière qui forme un seul et unique spot ! Des athlètes issus des pays voisins et même de plus loin font le voyage spécialement pour tenter des sauts devenus légendaires dans les vidéos que l'on publie sur les réseaux sociaux.

La pratique s'est fortement structurée ces dernières années. Comment concilier l'esprit de la rue et les exigences des salles dédiées ?

Pour un passionné comme moi, l'essence même du parkour est et restera la pratique en extérieur, que ce soit dans la nature ou l'espace public. Mais le milieu a muri. Pour des questions de sécurité et d'assurance, nous avons développé des salles dédiées (de 400 à 600 m²) avec des modules en bois, des barres, des plinths et des tapis de réception. C'est parfait pour apprendre sans se blesser. Le sport s'est aussi institutionnalisé : après l'ère des compétitions spectaculaires sponsorisées par des marques comme la Red Bull Art of Motion, lancée vers 2007, la Fédération internationale de gymnastique a intégré le parkour en 2017. C'est dans ce cadre que j'officie depuis peu comme coach régional.

Le parkour souffre toujours d'un manque de compréhension du grand public. Comment faire évoluer les mentalités ?

Cela fait 23 ans que je pratique ce sport et le regard désapprobateur des passants ou de la police a toujours été un défi. On nous reproche d'endommager le mobilier urbain ou de perturber l'ordre public. Le compromis, selon moi, c'est le développement des « parkour parks » extérieurs. Ce sont des lieux spécialement conçus pour nous dans l'espace public, à l'image des skateparks. Le Danemark en compte déjà une quarantaine, la Flandre s'y met, et nous poussons fort pour en voir naitre en Wallonie, avec des projets en discussion du côté de Charleroi ou de Liège.

Bâtir soi-même en temps de crise

Face à la hausse du prix du foncier et à la flambée des couts de construction, de plus en plus de ménages brabançons retroussent leurs manches. Entre quête de sens et stricte nécessité financière, plongée au cœur d'un phénomène qui redessine nos manières d'envisager l'habitat.

Texte : Frédérique Masqueliez

Dans une province où la pression foncière est la plus forte à l'échelle régionale, le rêve de propriété des ménages brabançons se heurte de plein fouet à la réalité économique. L'inflation persistante des matériaux de construction combinée à la remontée des taux d'intérêt hypothécaires – une tendance appelée à se poursuivre en 2027 – a fait fondre le budget des acquéreurs. Et force est de constater que l'autoconstruction et l'autorénovation s'imposent comme des alternatives sérieusement envisagées par toujours plus de porteurs de projet. Le calcul est vite fait : en substituant la main-d'œuvre professionnelle par l'huile de coude personnelle et familiale, ces apprentis bâtisseurs espèrent réduire le cout global de leur chantier de 30 à 40 %.

Cet incitant financier redessine profondément le profil des autoconstructeurs et autorénovateurs brabançons. Aux côtés des artisans chevronnés ou des militants de la première heure, ces nouveaux adeptes sont avant tout motivés par les économies réalisées. Tantôt épaulés par un architecte, tantôt par des corps de métier, ils font preuve d'une débrouillardise à toute épreuve. Leur secret ? Des trucs et astuces qu'ils dénichent pour la plupart en ligne. Car ces disciples du « Do It Yourself » sont généralement hyperconnectés, biberonnés aux tutoriels sur YouTube et abonnés aux innombrables comptes Instagram d'amateurs qui vivent la même aventure qu'eux.

Mais derrière cet enthousiasme digital, la réalité du terrain demeure toutefois exigeante. Sous pression constante, ces couples en bleu de travail doivent jongler au quotidien entre leur activité professionnelle, leur vie de famille, l'urgence du calendrier et les limites strictes de leurs économies. ●

DEUX AMOUREUX DE L'ANCIEN

Au cœur du hameau de Sart-Messire-Guillaume, à Court-Saint-Étienne, la rénovation de la maison d'Héloïse et Antoine touche presque à sa fin. Un chantier auquel le couple aura consacré six années de sa vie, exécuté à la sueur de leurs fronts. Le tout en élevant leurs deux petites filles, dont l'une a été accueillie en cours de route, alors que ces Français arrivés en Brabant wallon pour leurs études s'attaquaient au gros œuvre. « *J'ai fait une partie des travaux en étant enceinte* », sourit Héloïse, qui explique que tout a commencé en pleine crise du Covid, début 2020, alors que le pays basculait dans le premier confinement. « *Nous avons acheté la maison sur la plateforme de vente aux enchères des notaires, Biddit*, retrace-t-elle. *Toutes les démarches ont été réalisées en ligne.* » En remportant leur bâtisse, ils savaient déjà qu'ils allaient la rénover eux-mêmes. Un choix que rien ne prédisposait les deux trentenaires à opérer : elle dirige une structure de référence dans le milieu socio-culturel, lui est responsable énergie pour une commune brabançonne.

Au gré des trouvailles

Au-delà de la contrainte budgétaire, Héloïse confie que c'est leur attrait pour l'ancien qui les a décidés à franchir le pas de l'autorénovation. Tous deux rêvent d'un intérieur singulier où dialoguent le métal, la pierre et le bois, avec des pièces phares dénichées chez leur brocanteur préféré – comme ce comptoir en marbre pour la cuisine, cet escalier en chêne monté par leurs soins ou cette monumentale rambarde en fonte. Un travail sur mesure, rythmé par les trouvailles et les bonnes idées, qui exige une flexibilité et une lenteur d'exécution qu'un entrepreneur professionnel aurait bien du mal à concéder. À cette quête d'esthétique s'ajoute une exigence : préserver leur santé et celle de leurs enfants en bannissant les matériaux synthétiques au profit de leurs équivalents biosourcés et naturels. Un impératif écologique qui leur aurait couté bien cher s'ils avaient fait appel à des artisans traditionnels pour la mise en œuvre.

Pour autant, pas question d'agir à l'aveugle. Antoine épluche méthodiquement les prescriptions de Buildwise, le centre d'innovation de la construction, afin d'isoler leur toiture plate dans les règles de l'art. Pour l'électricité, ils s'offrent quelques séances de coaching avec un professionnel avant d'exécuter l'installation seuls. Le père d'Héloïse, chauffagiste, intervient pour la cheminée et le chauffage, tandis que celui d'Antoine les épaule pour poser les plaques de gyproc lors des finitions. Le reste est une affaire de persévérance : le chantier avance à raison de trois à quatre heures les samedis et les dimanches, complétées par des sessions marathons de plusieurs jours posés sur leurs congés lorsque les enfants sont à l'école. « *Ça limite un peu les vacances et la conciliation avec les enfants demande des concessions, mais c'est tellement chouette de voir la maison finir par nous ressembler ! Et puis, nous avons cette satisfaction unique de savoir exactement ce qui a été fait et comment cela a été fait* », conclut Héloïse.

© Loïc Montel

RETRAITÉS ET BRICOLEURS

À Waterloo, la pension est tout sauf synonyme de repos pour Pascal et Myriam. Ce couple de septuagénaires particulièrement dynamique a fait le choix d'investir dans la brique en faisant l'acquisition d'une maison des années 1970 située dans un quartier résidentiel de la commune voisine de Braine-l'Alleud. Cédée par une dame âgée partie s'installer en appartement, la petite deux-façades est restée « *dans son jus* ». Pour les retraités, le projet répond à une stratégie patrimoniale très claire : remettre le bien à neuf pour le proposer à la location et sécuriser leurs vieux jours via un complément de pension bienvenu. In fine, cette opération leur permettra de transmettre un héritage pérenne à leurs enfants, au nom desquels la propriété a été directement enregistrée. « *Pascal a bien revendu son entreprise. Nos enfants sont déjà propriétaires de leur côté. Plutôt que de laisser dormir cette somme sur un compte, nous avons préféré l'investir*, explique Myriam. *C'est aussi un formidable stimulant pour notre quotidien. Nous avons du temps devant nous et sommes heureux de l'occuper à quelque chose de productif.* »

Du temps et de l'énergie

Aujourd'hui, le duo a déjà commencé les travaux. Non sans savoir ce qu'il fait. La rénovation est loin d'être une première pour ces passionnés : ancien dirigeant d'une usine de châssis, Pascal est un bricoleur averti qui possède déjà deux appartements en location à Nivelles. Myriam, de son côté, n'a jamais hésité à donner de sa personne : elle entretient seule leur grand jardin depuis toujours et s'est chargée des finitions de leur maison waterlootoise. Une complémentarité précieuse face à l'ampleur de la tâche : réfection complète de la salle de bain, rafraichissement de la cuisine, ponçage des parquets et remise en peinture des murs, en ce compris quelques retouches de plafonnage çà et là.

Pour les postes les plus complexes, ainsi que ceux nécessitant une force physique importante, le couple sait toutefois passer le relais. L'électricité a été confiée à un professionnel, tandis qu'une équipe spécialisée est intervenue pour défricher le jardin délaissé et abattre certains arbres devenus trop imposants. Pour les nouveaux châssis, Pascal s'est naturellement tourné vers son ancienne usine. Mais le reste, c'est leur affaire. Nos fringants seniors ont enfilé leurs tenues de travail et sont à pied d'œuvre tous les jours ou presque, avec un objectif clair en ligne de mire : boucler le chantier pour une mise en location dès le mois de janvier. «*Nous avons encore l'énergie et, surtout, le savoir-faire et le temps*, souligne Pascal. *Prendre le relais sur le chantier, c'est le moyen le plus efficace de préserver la rentabilité de cet investissement tout en se faisant plaisir.* »

LE SEMI-DIY : L'ESSOR DES SOLUTIONS EN KIT

Pour réduire les couts tout en sécurisant la mise en œuvre, certains ménages brabançons se tournent vers les solutions en kit. Côté techniques (électricité, sanitaire, chauffage), des acteurs spécialisés comme la société namuroise Brainbox (basée à Ciney) conçoivent les schémas sur mesure et guident les autoconstructeurs et rénovateurs jusqu'à la réception réglementaire par un organisme agréé. Leurs conseillers itinérants se déplacent partout en Belgique, et notamment en Brabant wallon. Côté gros œuvre, des procédés d'ossature bois pré-isolée à emboiter comme ceux développés par l'entreprise liégeoise Gablok séduisent de plus en plus : ils permettent d'élever les murs porteurs de sa maison en quelques jours sans outillage lourd, comme cela a été expérimenté récemment sur des chantiers d'autoconstruction à Mont-Saint-Guibert.

DEUX PIÈGES ADMINISTRATIFS À DÉJOUER

L'autoconstruction se heurte à la rigueur administrative wallonne. Premier écueil : la validité du permis d'urbanisme. Le Code du Développement Territorial (CoDT) exige un début de chantier dans les deux ans suivant l'octroi du permis, l'achèvement du gros œuvre dans les cinq ans et interdit toute interruption des travaux de plus de deux ans. Deuxième défi : la performance énergétique. Sans factures d'entrepreneurs pour attester la pose des isolants, le certificateur PEB appliquera les valeurs par défaut du logiciel, dépréciant la note du bien. Pour valoriser leurs travaux énergétiques en cas de revente ou de mise en location, les autoconstructeurs et autorénovateurs sont tenus de constituer un dossier de preuves systématique : fiches techniques, factures d'achat des matériaux et photos géolocalisées à chaque étape du chantier.

Pour en savoir plus

L'AiSBL Les Bâtisseurs Accueillants – Les Bât'Acc, en version courte – forme une plateforme d'éducation permanente en éco-bio-construction qui promeut et encadre administrativement les chantiers participatifs en Belgique. Elle met en réseau maitres d'ouvrage, référents techniques, architectes et volontaires autour de travaux à portée écologique et pédagogique.
-> https://batacc.be/

© La Verte Voie

« L'AUTOCONSTRUCTION EST DEVENUE UNE NÉCESSITÉ ÉCONOMIQUE »

Loïc Montel

Loïc Montel est architecte au sein du collectif ottintois La Verte Voie. Si l'autoconstruction n'a pas de secret pour lui, c'est bien entendu car il accompagne certains clients qui se lancent dans l'aventure. Mais aussi parce qu'il a expérimenté pareil chantier à titre personnel.

Observez-vous une hausse de l'autoconstruction et de l'autorénovation en Brabant wallon ?

Au sein du collectif La Verte Voie, l'autoconstruction a toujours existé. Notre pratique est fondée sur l'écoconstruction. Non seulement nos clients sont convaincus par l'emploi de matériaux sains et écologiques, mais ils ont aussi la volonté de mettre la main à la pâte, de manier la matière première. En parallèle, la tendance du « Do It Yourself » s'est fait de plus en plus prégnante depuis dix, quinze ans. Ceci étant dit, je dirais que depuis cinq ans, le recours à l'autoconstruction est devenu une nécessité économique. Nous avons vécu une véritable bascule en tant qu'architectes : la rénovation, et plus encore l'autorénovation, ont supplanté la construction neuve dans nos activités. Il est clair que la contrainte budgétaire est aujourd'hui le moteur principal de cet essor.

Paradoxalement, le choix de l'autorénovation n'allège pas toujours le budget des ménages : il complique l'accès au crédit hypothécaire et les prive de certaines primes.

En effet. L'inconnu lié au bâti existant rend le chiffrage du chantier difficile et génère une insécurité pour des propriétaires au budget serré. Ce flou effraie les banques : elles rechignent à financer des travaux réalisés par des amateurs non qualifiés sur base d'estimations imprécises. Enfin, les primes régionales à la rénovation énergétique exigent l'intervention d'entrepreneurs agréés, échappant de facto aux autorénovateurs. Un comble vu leur recherche d'économies.

En tant qu'architecte, la qualité des travaux réalisés par des amateurs vous inquiète-t-elle ?

Pas du tout. D'abord, parce qu'ils ne s'en sortent pas si mal que cela et n'ont rien à envier à certains professionnels. En toiture, par exemple, où le nombre d'entreprises générales actives dans ce secteur a explosé, les équipes ne sont pas à l'abri des malfaçons en termes d'étanchéité à l'air. Bien suivi par un architecte, un chantier autoconstruit a toutes les chances d'être parfaitement réalisé. Par ailleurs, l'un des bénéfices de l'autorénovation, c'est que les maitres d'ouvrage s'approprient leur logement. Avoir une fine connaissance des différents matériaux et éléments qui le composent est très utile pour l'avenir.

Comment s'articulent les responsabilités et garanties légales sur ce type de chantier ?

L'autorénovateur se substitue à l'entrepreneur : il est reconnu compétent pour choisir et poser ses matériaux, et en assume la responsabilité. Il n'y a donc pas de garantie décennale sur la mise en œuvre, ce que stipule clairement le contrat d'architecture qui nous lie. Par contre, il bénéficie de notre garantie décennale d'architecte pour le suivi des travaux. En ce qui concerne les travaux de parachèvement, non soumis au suivi obligatoire de l'architecte, nous proposons, au sein de la Verte Voie, un accompagnement en régie, payé à l'heure. Le client sollicite une visite à des moments stratégiques du chantier (comme la pose des membranes), corrigeant ainsi les détails critiques tout en maitrisant ses frais d'architecte.

L'entraide familiale ou bénévole soulève-t-elle des problèmes fiscaux ou d'assurance ?

L'enjeu fiscal n'en est pas vraiment un. La TVA est acquittée sur l'achat des matériaux et l'aide des proches, souvent cantonnée aux finitions légères, relève davantage du coup de main que du travail non déclaré. Par contre, le vrai défi concerne l'assurance accident des bénévoles, exclue des contrats classiques. L'ASBL Bat'acc (Bâtisseurs accueillants) a justement développé une couverture spécifique pour ces chantiers participatifs. Elle connecte aussi les autoconstructeurs et autorénovateurs avec des volontaires désireux d'apprendre, ce qui est précieux quand on manque de bras dans son entourage.

Certains travaux sont-ils malgré tout à proscrire ?

Absolument. Si tout ce qui est parachèvement et finitions intérieures est accessible à des amateurs, la structure du bâtiment doit à mon sens demeurer l'affaire de professionnels. Je déconseille vivement aux particuliers de se lancer dans des démolitions lourdes ou de toucher aux éléments porteurs de leur bâtiment. Ces opérations délicates exigent un étançonnage précis pour éviter tout risque d'effondrement.

© Loïc Montel

Une rivière coule dans mon jardin

En Brabant wallon, des milliers de particuliers vivent au bord d'un cours d'eau. Un décor bucolique qui n'en est pas moins très réglementé. Face à la menace des crues et aux exigences du Code wallon de l'Eau, ces riverains, propriétaires des berges et du lit, ont des droits mais, surtout, des devoirs.

Texte : Frédérique Masquelier

Avec ses plus de mille kilomètres de cours d'eau, le Brabant wallon se distingue par un réseau hydrographique particulièrement dense. Du ry qui serpente entre les maisons au ruisseau qui borde le jardin, l'eau vive s'aventure dans la plupart des villes et des villages, et nombreux sont les foyers brabançons qui profitent de sa proximité immédiate. Un atout charme et fraicheur aussi convoité que redouté. Depuis les inondations de juillet 2021 et la recrudescence d'épisodes pluvieux intenses, la présence d'un cours d'eau dans les limites de sa propriété est passée du simple agrément au facteur de risque. Un changement de paradigme qui a pour conséquence de hisser la gestion des berges privées au rang d'enjeu majeur d'aménagement du territoire comme de sécurité publique.
La problématique est d'autant plus déterminante que la tentation est grande, pour les propriétaires concernés, de considérer cet espace comme une simple extension de leur terrain et donc, d'en faire ce que bon leur semble. Or, si la berge et le lit leur appartiennent bel et bien, l'eau qui s'y écoule demeure un bien commun, soumis à des mesures de protection d'intérêt général.

Des responsabilités échelonnées

En Wallonie, les cours d'eau sont administrés conformément au Code wallon de l'Eau, qui définit un gestionnaire pour chacun d'entre eux. À commencer par les cours d'eau navigables, qui dépendent du SPW Mobilité et Infrastructures. Les cours d'eau non navigables – ceux qui nous intéressent ici – mobilisent trois échelons publics : la Région (1re catégorie, 1 860 km), les provinces

1 216 km

Le réseau hydrographique brabançon totalise 1 216 kilomètres de cours d'eau non navigables classés, auxquels s'additionnent probablement 300 à 500 kilomètres de rys, ravines et têtes de bassin non classés. Un maillage bleu qui façonne ses paysages et ses vallées, dominé par trois rivières et autant de bassins : la Senne, la Dyle et la Gette. Sans oublier leurs principaux affluents, la Sennette et le Hain ; la Thyle, l'Orne, la Lasne, le Train et la Nethen ; la Grande et la Petite Gette. En ajoutant le canal de Charleroi-Bruxelles qui traverse l'ouest de la province, le territoire brabançon, étendu sur 1 097 kilomètres carrés, est l'un des plus irrigués du pays.

Le saviez-vous ?

Si un cours d'eau longe ou traverse votre terrain, légalement, vous en êtes le « riverain ». Plus précisément, dans le cas d'un ruisseau séparant deux terrains privés, chaque riverain est propriétaire de sa berge ainsi que du lit jusqu'à une ligne médiane tracée en son milieu. Si le ruisseau se faufile à travers un seul et même jardin, son propriétaire détient les berges et l'intégralité du lit sur la portion concernée. Avec ceci que la propriété du lit n'emporte pas celle de l'eau. Le riverain ne dispose donc pas de la libre jouissance de son bout de ruisseau : il en est le gardien sous le contrôle du Code wallon de l'Eau.

← Un ruisseau qui coule à travers champs et jardins à Baisy-Thy.

Pour aller plus loin

Pour onnaitre le gestionnaire d'un cours d'eau, rendez-vous sur la plateforme brabançonne de lutte contre les inondations : https://inondations.brabantwallon.be/inondations/. Dans les outils proposés, la Province a réalisé une carte synthétique et dynamique consignant tous les éléments en lien avec la gestion de l'eau.

(2e, 5 800 km) et les communes (3e, 4 370 km), le réseau non classé (12 000 km) étant à la charge des riverains privés. À l'échelle du Brabant wallon, cet arbitrage représente 137 kilomètres de cours d'eau majeurs sous tutelle régionale, 472 kilomètres gérés par la Province et 607 kilomètres sous responsabilité communale.

Impératif hydraulique

La gestion des cours d'eau répond à plusieurs impératifs. Celui dont on parle beaucoup récemment est l'impératif hydraulique, englobant la prévention des risques d'inondations. Dans sa brochure « Une rivière dans mon jardin. Guide pratique et obligations », la Province de Brabant wallon livre une série de conseils pour garantir le bon écoulement des eaux. À commencer par l'entretien du lit du cours d'eau via le retrait des amoncellements de débris (embâcles) et des atterrissements (envasements) problématiques. En ce qui concerne la végétation colonisant tant les berges (petits arbres et arbustes) que le fond de l'eau, la Province prône la modération et précise que ce type d'intervention se justifie uniquement en cas d'entrave au passage de l'eau ou pour des raisons de sécurité. « *La végétation herbacée (orties, ronces) contribue à la stabilité des berges et à la biodiversité* », souligne-t-elle. Un renforcement des berges peut être envisagé en fonction de la situation de terrain, poursuit la Province, qui avance diverses techniques : clayonnage, enrochement, pose de gabions… Non sans une mise en garde : « *Le gestionnaire n'a pas pour mission d'empêcher l'érosion des terres liées au mouvement naturel du cours d'eau, y compris en zone agricole.* »
Une nuance qui invite à rompre avec la logique du rejet de l'eau en aval à tout prix. Au-delà des obligations légales, la meilleure des précautions consiste, lorsque la configuration des lieux le permet, à laisser davantage de place à la rivière, en aménageant son jardin pour la laisser déborder sans tout saccager.

6 mètres

Pour réaliser ses missions d'entretien, le gestionnaire communal, provincial ou régional accède au cours d'eau grâce à une servitude de passage. Cette bande de terrain de six mètres de large mesurée depuis la crête de berge doit être vierge de toute installation fixe afin de laisser libre voie à des engins mécanisés.

↑ La Thyle serpente entre ces immeubles récents du centre-ville stéphanois.

Restauration écologique

L'urbanisation et le développement d'activités économiques le long des rivières et des ruisseaux ont profondément modifié – et bien souvent endommagé – leur environnement naturel. Pour rétablir la qualité écologique des cours d'eau et la richesse de la biodiversité qui les caractérise, les gestionnaires publics comme privés sont invités à suivre quelques bonnes pratiques.
La brochure de la Province de Brabant wallon évoque notamment la suppression des barrages et des chutes infranchissables, la renaturation des berges, la restauration des méandres, la remise à ciel ouvert de l'eau, la reconnexion avec les zones humides, ou encore l'éradication des plantes

ENNEMIS PUBLICS N°1

En dépit de la poésie de leurs noms, la Balsamine de l'Himalaya, la Berce du Caucase, la Renouée du Japon ou encore le Myriophylle du Brésil supplantent les espèces locales (iris, baldingère et autre potamot), altèrent la stabilité des berges et modifient la qualité des sols et de l'eau. Ce sont des végétaux dont la plantation est interdite par la loi. Pour gérer efficacement ces indésirables, les riverains sont invités à prendre contact avec leur Contrat de rivière.

CONTRATS DE RIVIÈRE : DES INTERLOCUTEURS DE TERRAIN

En Brabant wallon, deux Contrats de rivière se partagent la coordination du réseau hydrographique : le Contrat de rivière Senne (à l'ouest) et le Contrat de rivière Dyle-Gette (au centre et à l'est). Le rôle de ces plates-formes de concertation est de réunir pouvoirs publics, experts, associations et riverains pour améliorer la qualité de l'eau, restaurer la biodiversité, lutter contre les inondations et gérer les espèces invasives.

© Agnès Chevalier

↑ Au fond des jardins de Tilly, à Villers-la-Ville, un cours d'eau fend la végétation.

LES BONNES PRATIQUES À RESPECTER

- Ne pas déverser ses eaux grises dans le cours d'eau, mais raccorder sa maison à l'égout ou installer une unité d'épuration individuelle (des primes existent) ;
- Ne rien placer dans le lit de la rivière : ni clôture, ni barrière, ni barrage ;
- Entretenir les ouvrages d'art (pont, passerelle, mur de berge) existants pour éviter qu'ils ne s'affaissent dans le cours d'eau ;
- Ne pas couvrir le passage de l'eau. La construction d'ouvrages d'accès à la propriété est possible, moyennant une autorisation préalable du gestionnaire ;
- Procéder à la vidange des étangs uniquement entre le 1er septembre et le 1er décembre de l'année, après en avoir averti le gestionnaire du cours d'eau en aval ;
- Veiller à prélever l'eau de la rivière dans la limite de ses besoins domestiques et des restrictions en vigueur, notamment en période de sécheresse.

exotiques envahissantes. À l'adresse des riverains, la brochure liste trois réflexes à adopter : ne rien déposer au bord de l'eau (pas même des déchets verts), ne rien modifier et entretenir la végétation en respectant la nature. Toute intervention sur les berges doit faire l'objet d'une concertation avec l'organisme public de tutelle, même si le cours d'eau est non classé. Des amendes de 1 000 à plus de 100 000 euros – mais aussi des peines de prison en cas de barrage ou de déviation de cours d'eau, par exemple – sanctionnent les contrevenants à ces précautions et obligations.

Les rats et les castors

Cela peut faire sourire, mais les nuisances sont bien réelles : la présence de petits rongeurs met à mal la cohabitation avec les riverains et complique la tâche des gestionnaires de cours d'eau. Les rats sont souvent au cœur des préoccupations des uns et des autres. Naturellement installés près des rivières, ils prolifèrent à proximité des sources de nourriture telles que les composts, les poubelles ou les zones de nourrissage d'animaux (poules, chats, oiseaux). La population de rats d'égout peut faire l'objet d'une gestion adaptée auprès de la commune. Pour ce qui est des rats musqués et des ragondins, c'est le service de piégeage de la Wallonie qui est compétent. À noter que le recours au poison est à proscrire, car les conséquences pour la rivière et la faune sauvage ou domestique sont très graves.

Les castors bénéficient d'un plus grand capital sympathie. Et heureusement, car ce sont des animaux strictement protégés, de même que leurs barrages, huttes et terriers. Élément indissociable de l'écosystème ripicole, le castor participe à recréer des zones humides et à ralentir le cours de l'eau. Il arrive cependant qu'il élise domicile dans un endroit inadapté ou fragilise les abords d'un jardin privé. Pour les riverains concernés, les Contrats de rivière Senne et Dyle-Gette sont d'excellents interlocuteurs : ils dressent une cartographie dynamique de la présence supposée du castor sur leur territoire et accompagnent les propriétaires pour comprendre son comportement et gérer sa présence au quotidien. Sans oublier le Département de la Nature et des Forêts (DNF) et le Groupe de travail Castors de Natagora (https://castor.natagora.be/), eux aussi des référents en la matière. ●

© Anaëlle Verplaetse

Baignade interdite : le potentiel des carrières

En été, les eaux turquoise des anciennes carrières inondées d'Opprebais, de Walhain ou de Dongelberg attirent les baigneurs imprudents malgré les interdictions et les risques de noyade. Les canicules en cascade décideront-elles les communes brabançonnes à ouvrir ces plans d'eau ?

Texte : Frédérique Masquelier

Chaque année ou presque, c'est la même chose. Les accidents – souvent mortels – de jeunes qui ont contourné les barrières encerclant les anciennes carrières brabançonnes pour s'y baigner font les gros titres des médias. Pourtant, les consignes de sécurité sont claires et rappelées à chaque drame : l'accès à ces sites est interdit au public et la baignade y est strictement proscrite. Mais avec un seul et unique spot de baignade en plein air – la plage de Renipont, à Lasne –, il faut admettre que le Brabant wallon offre bien peu d'opportunités à ses résidents de faire trempette, surtout en période de forte chaleur. Avec leurs eaux fraiches et turquoise, les carrières d'Opprebais à Incourt, des Trois Fontaines à Walhain ou de Dongelberg à Jodoigne font office de tentations bien compréhensibles. Le nombre de personnes qui s'y aventurent en toute illégalité témoigne de l'attractivité des plans d'eau naturels à l'heure où le dérèglement climatique promet toujours plus d'étés caniculaires.

↓ La carrière d'Opprebais, à Incourt.

↑ Un sentier nature offre des vues panoramiques sur la carrière d'Opprebais.

Interdiction par défaut

Le phénomène n'est pas propre au Brabant wallon. En Wallonie, la baignade en plein air est interdite par défaut. En vertu du Code wallon de l'Environnement, seuls les sites officiellement répertoriés d'une année à l'autre par le gouvernement wallon font l'objet d'un suivi sanitaire et sont ouverts au public. Aucune carrière brabançonne ne figure sur cette liste. Sur le terrain, ce principe est renforcé par les règlements généraux de police communaux : en vertu de l'article 135 de la Loi nouvelle communale, les bourgmestres des entités pourvues d'une carrière abandonnée décident par arrêté d'en interdire l'accès pour des motifs de sécurité publique.
Cette frilosité régionale et communale à ouvrir ces sites au grand public s'explique aussi par l'option d'aménagement privilégiée depuis deux décennies : la réhabilitation écologique et le retour à la biodiversité. Un choix pieux, certes, mais aussi guidé par des impératifs économiques. Face aux couts colossaux de sécurisation des carrières pour accueillir la baignade, la sanctuarisation environnementale est la voie retenue par les pouvoirs publics wallons. Tout au plus ces derniers autorisent-ils l'installation de clubs de plongée privés.

De la Flandre à l'Europe

De l'autre côté de la frontière linguistique, la Flandre a su valoriser ses anciennes sablières. Il faut dire que leur relief en pente douce facilite considérablement la reconversion. C'est le cas du site De Plas (Ter Heide) à Rotselaar, en Brabant flamand. Racheté et aménagé par la commune, ce plan d'eau est devenu un espace récréatif majeur doté d'une plage surveillée, d'une zone de nage balisée et d'un système de contrôle de la qualité des eaux. Un modèle similaire a été déployé à plus grande échelle au Zilvermeer à Mol, en province d'Anvers. Voire, outre-Quiévrain, à la base de loisirs des Argales, dans le bassin minier du Nord de la France

31

En Wallonie, 31 zones de baignade ouvertes au grand public sont identifiées en milieu naturel : 14 en rivière, 17 sur plan d'eau. Retrouvez-les via l'application cartographique régionale en ligne BaignadeOnWeb.

TROIS CARRIÈRES BRABANÇONNES AU DESTIN COMMUN

Exploitées pour leur quartzite, une roche d'une résistance exceptionnelle, les anciennes carrières d'Opprebais, des Trois Fontaines et de Dongelberg partagent une même reconversion tournée vers la biodiversité et, dans une moindre mesure, la plongée. À Opprebais (Incourt), l'extraction du quartzite a débuté en 1754 pour alimenter le chantier de la chaussée Namur-Louvain avant de s'arrêter en 1975. La nappe phréatique y a depuis formé un vaste plan d'eau ponctuellement exploré par des plongeurs, dont les hauteurs sont aménagées en sentier de promenade nature. À Nil-Saint-Vincent (Walhain), la carrière des Trois Fontaines, mentionnée dès 1823, s'est fortement développée à partir de 1876, reliée à la gare de Chastre par un train à vapeur. Après l'arrêt de l'extraction et l'inondation de la cuve, le site abrita des séjours scolaires bruxellois jusqu'en 1967. Il accueille désormais des événements sur un ponton flottant, des chambres d'hôtes et un centre de plongée. À Dongelberg (Jodoigne), la Société anonyme des carrières de quartzite produisait jusqu'à 500 000 pavés par an à son apogée. Abandonnés entre 1913 et la Seconde Guerre mondiale, les trois sites de production inondés sont à présent gérés par la Société Wallonne des Eaux (SWDE) et hébergent un centre de plongée descendant jusqu'à 40 mètres de profondeur.

Quenast, et après ?

C'est l'une des plus grandes carrières à ciel ouvert d'Europe, d'où l'on extrait le porphyre depuis le XVIe siècle. En 2021, le propriétaire de la carrière de Quenast (Rebecq), la multinationale Heidelberg Materials, a introduit une demande de permis visant à prolonger l'exploitation pour une durée de 90 ans et à étendre le site de près de 70 hectares en sus des 140 hectares actuels. Si la procédure administrative suit son cours face aux inquiétudes des riverains, l'avenir à très long terme du site demeure un enjeu d'aménagement majeur pour le territoire rebecquois.

© Anaëlle Verplaetse

Le défi posé par les carrières brabançonnes est d'une autre nature : creusées dans une roche d'une extrême dureté, elles présentent des cuves très profondes, cerclées de falaises. Une complexité topographique qui ne rime pas pour autant avec impossibilité. Il suffit, pour s'en convaincre, de diriger son regard plus loin, vers d'autres pays européens.

En Pologne, par exemple, la ville de Cracovie a métamorphosé l'ancienne carrière de calcaire de Zakrzówek en y ancrant cinq bassins flottants suspendus aux parois rocheuses. De quoi proposer des profondeurs graduées (de 40 centimètres à plus de 2 mètres) et accueillir jusqu'à 600 baigneurs. En République tchèque, bien qu'il s'agisse à l'origine d'une ancienne mine de charbon à ciel ouvert, le lac Milada a été transformé en zone de loisirs de 250 hectares après un lourd travail de stabilisation des berges. En Estonie, la carrière de calcaire de Rummu a fait l'objet d'un partenariat public-privé pour canaliser la fréquentation sauvage : l'accès est rendu aisé par le biais de pontons aménagés et d'un périmètre de baignade délimité, couplé à une offre d'activités nautiques encadrées pour financer l'entretien du site. Enfin, plus près de chez nous, en France, la commune de Bouguenais a racheté l'ancienne carrière de granit de La Roche-Ballue. Elle y a mené de lourds travaux : reprofilage et adoucissement des accès à l'eau, consolidation des fronts rocheux et aménagement de plages et de terrasses. La zone de baignade y est ouverte et surveillée en été, moyennant un protocole strict de suivi de la qualité de l'eau.

Pourrait-on imaginer de pareils aménagements en Brabant wallon ? ●

LA PLAGE DE RENIPONT, UNE EXCEPTION EN BRABANT WALLON

À l'origine, le domaine de Renipont se limitait à un simple étang piscicole bordé par le ruisseau du Mirabeau et alimenté par des résurgences de nappes. En 1937, le site est converti en zone de loisirs. Du sable y est déversé pour créer une plage artificielle, complétée par des cabines de bain et une guinguette, érigeant très vite Lasne en destination dominicale prisée de la bourgeoisie bruxelloise et brabançonne. Au fil des décennies, le domaine surmonte les crues successives, les aléas d'exploitation et les durcissements réglementaires sanitaires qui ont fait disparaitre la quasi-totalité des lieux de baignade naturelle de la région – et notamment la plage d'Ohain ou les étangs de Plancenoit. Modernisé tout en conservant son esprit rétro, le site demeure à ce jour l'unique plan d'eau libre du Brabant wallon à figurer sur la liste officielle du gouvernement wallon.

↓ La carrière des Trois Fontaines, à Walhain.

LIFE IN QUARRIES, LA BIODIVERSITÉ ACTIVE

Sans attendre la fermeture définitive d'un site pour en restaurer la nature, le projet européen LIFE in Quarries (porté par la FEDIEX, Natagora, Gembloux Agro-Bio Tech/ULiège et la Région wallonne) repose sur un concept novateur : la gestion dynamique de la biodiversité pendant l'exploitation industrielle. Les mouvements de terrain et le creusement permanent génèrent des milieux pionniers devenus très rares dans nos paysages urbanisés (mares temporaires, falaises meubles, sols mis à nu). En déplaçant et en renouvelant ces microhabitats au gré des chantiers d'extraction, le projet offre un réseau de refuges continus à des espèces menacées et protégées – telles que le crapaud calamite, l'hirondelle de rivage ou encore le lézard des murailles.

En parallèle, des aménagements écologiques permanents sont implantés en périphérie des carrières pour servir de relais au sein du réseau écologique régional. Pérennisé par la signature de chartes d'une durée de quinze ans entre les exploitants carriers et le Département de la Nature et des Forêts (DNF), ce modèle aspire à faire cœxister activité extractive et préservation du vivant, au bénéfice du territoire.

« L'eau des carrières est une résurgence directe de la nappe phréatique »

©Canopea
Agathe Defourny

Agathe Defourny est hydrogéologue de formation et chargée de mission « Ressources » au sein de l'ASBL Canopea. Elle se passionne pour les ressources souterraines de la Wallonie et connait bien le sujet de la seconde vie des anciennes carrières.

D'où vient l'eau qui inonde les carrières quand elles ne sont plus exploitées ?

Tout dépend de la géologie et de la profondeur de l'extraction. Lors de l'exploitation, deux cas de figure se présentent. Dans le premier cas, la roche est extraite « à sec », sur un relief ou en surface, sans atteindre la nappe phréatique. En fin d'activité, la carrière est remblayée avec des granulats non valorisables pour réaménager un terrain plat ou est laissée en l'état. Il arrive parfois que les pluies forment de grands lacs de surface sur des roches imperméables, comme l'argile par exemple. C'est ce qui est arrivé dans l'ancienne carrière de l'Orient, à Tournai.

Le second cas de figure concerne l'exploitation en profondeur, sous le niveau de la nappe, avec des pompes qui évacuent l'eau en permanence. Quand l'extraction cesse et que les pompes sont coupées, la nappe phréatique remonte mécaniquement et remplit complètement le fond de cuve : c'est le phénomène des vases communicants. On rencontre ces carrières immergées un peu partout en Wallonie, et notamment en Brabant wallon.

Ce qui interpelle, c'est la clarté émeraude de l'eau. Pourquoi cette transparence ? Et cette fraicheur en toutes saisons ?

La limpidité de l'eau des anciennes carrières est le signe direct qu'il s'agit d'une résurgence de la nappe souterraine, tout comme sa fraicheur. C'est cette basse température constante – 10 à 12 degrés – qui empêche la prolifération des bactéries et le développement des algues pour offrir une transparence tout à fait exceptionnelle.

La baignade y est strictement interdite. Quels sont les risques pour ceux qui contournent les barrières ?

Ces sites n'ont pas été conçus pour accueillir du public et il est impossible d'y garantir la sécurité des baigneurs. Les risques sont nombreux : décrochages de blocs rocheux, éboulements, crevasses sous-marines et mouvements d'eau. De plus, les parois sont verticales et les cuves extrêmement profondes : on n'a pied nulle part et il est très difficile d'en ressortir. À cela s'ajoute un risque d'hydrocution. Si l'eau se réchauffe légèrement en surface, elle chute brutalement à peine plus bas, d'autant que l'ombre des falaises limite l'ensoleillement. Plonger dans une eau si froide après être resté au chaud crée un choc thermique immédiat. Sans compter qu'en cas d'accident, l'intervention des secours est très compliquée car ce sont des milieux escarpés, peu accessibles et rapidement renaturés.

En matière de réglementation et d'urbanisme, que devient une carrière lorsqu'elle n'est plus exploitée ?

Le cadre actuel est très clair. Lorsqu'un carrier sollicite un permis d'exploiter – souvent pour plusieurs décennies, et jusqu'à cent ans –, il doit inclure un plan détaillé de ce que deviendra le site une fois désaffecté. En général, soit la carrière est laissée en l'état pour y créer une zone riche en biodiversité, soit elle est remblayée pour reconstituer un espace agricole, par exemple.

Quant aux activités récréatives, elles restent rares et très encadrées. Outre des balades au-dessus des falaises, certains sites ont été mis à disposition de clubs de plongée sous-marine.

Sur le plan écologique, quel est le rôle réel de ces carrières inondées pour la biodiversité ?

Il est immense, comme le démontre le projet européen Life in Quarries, porté par Natagora et la FEDIEX pour développer la biodiversité dans les carrières. Dans un contexte de sécheresses et de canicules répétées, ces cuves recréent des zones humides et des bassins d'eau fraiche devenus rares sur notre territoire. Elles offrent des habitats très spécifiques, notamment de hautes falaises rocheuses exposées au soleil quelques heures par jour et ombragées le reste du temps. On y retrouve des batraciens, des insectes et une multitude d'oiseaux. En revanche, s'agissant de milieux fermés et non connectés aux rivières, ils ne contiennent pas naturellement de poissons. Ceux qui y frayent ont été importés.

Pourrait-on exploiter ces sites comme bassins d'orage face aux inondations ? Et si oui, y a-t-il un risque de pollution de la nappe phréatique ?

Pour faire des anciennes carrières de véritables zones tampons contre les crues, il faudrait d'importants travaux pour y dévier les eaux de ruissellement. Si des investissements sont consentis, cibler le rafraichissement de la population me semble plus judicieux. Quant à la nappe, le risque de pollution est faible : le flux d'eau court de la nappe vers la carrière mais pas inversement.

© Anaëlle Verplaetse

LE MOULIN GUSTOT FAIT PEAU NEUVE À INCOURT

Dressé sur les hauteurs d'Opprebais, à Incourt, le moulin Gustot cumule près de deux siècles d'histoire. Érigé entre 1850 et 1854 par les frères meuniers Nicolas-Joseph et François-Xavier Gustot, l'édifice s'arrête définitivement de tourner en 1927. Abandonné, il est réhabilité en 1960 par un particulier. Le moulin est alors dépourvu d'ailes et de toit, et fait l'objet de lourds travaux. Trente ans plus tard, en 1991, son propriétaire s'en sépare. Racheté par la commune, il est restauré une nouvelle fois de 1996 à 1998. Le bâtiment est ensuite classé monument historique en 2014, deux ans après qu'une tempête a emporté l'une de ses ailes.

Mais le moulin pâtit d'une humidité tenace. Les ravalements successifs, telle l'intervention de 2011, n'ont jamais tenu plus de trois ou quatre ans. En cause : le recours à des peintures inadaptées qui ont emprisonné l'eau au cœur d'une maçonnerie ancienne et peu ventilée. Pour briser ce cercle vicieux, Incourt s'est récemment engagée dans un assainissement en profondeur du moulin. Après le sablage extérieur mené cet été, entre juin et juillet, le service technique de la commune entamera, fin octobre, le décapage des murs intérieurs. L'édifice restera à nu durant l'hiver et le printemps pour sécher naturellement. Des travaux de rejointoiement, le remplacement des briques abimées puis la pose d'une peinture minérale respirante permettront enfin à ce jalon patrimonial de retrouver durablement sa robe blanche historique à l'été 2027. ●

Comment juger la qualité d'un projet ?

À qui revient la délicate responsabilité de décider de la valeur architecturale et urbanistique d'un projet ? Espace-vie fait le point sur cette question aujourd'hui peu débattue, alors que les enjeux d'optimisation spatiale forcent la pratique à recomposer des espaces de vie existants.

Texte : Frédérique Masquelier et Bénédicte Dawance

Du premier crayonné sur la table à dessin à la délivrance du permis d'urbanisme, le parcours d'un projet architectural s'apparente souvent à un parcours du combattant. Il y a d'abord les choix posés pour aboutir à une esquisse qui réponde aux besoins du maitre d'ouvrage… et à son portefeuille. Puis vient le temps de l'instruction, durant lequel la valeur du projet est soumise à une chaine d'évaluations. Le service d'urbanisme communal en vérifie la conformité et propose son analyse. Le cas échéant, la Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) en débat et remet un avis circonstancié en prenant en compte les sensibilités représentées. Enfin, le Collège communal en apprécie généralement l'opportunité politique ; et le Fonctionnaire délégué régional en garantit la cohérence légale. Pourtant, malgré cette succession de filtres, une vaste question demeure : qui accompagne véritablement la qualité architecturale et urbanistique du projet ? Mais aussi, quelle est la méthode retenue et quels en sont les garants ?

Une figure de référence

D'autres territoires ont fait le choix de se doter d'une équipe dédiée à la tâche et pilotée par une figure de référence. C'est le cas de la Flandre, pionnière en la matière en nommant un Bouwmeester dès 1999, suivie par Anvers (2006) et Gand (2017). À Bruxelles, la maitrise architecturale est ancrée depuis 2009 ; nommée fin novembre 2025, la quatrième Bouwmeester-Maitre architecte (BMa) en poste, Lisa De Visscher, s'apprête d'ailleurs à boucler sa première année d'exercice. En Wallonie, la Ville de Charleroi a ouvert la voie en 2013 avec un Bouwmeester carolo qui a enchainé trois mandats. Une nouvelle cellule – aux contours encore en définition – devrait y être renouvelée prochainement.

Aujourd'hui, alors que la mise en œuvre du Schéma de Développement Territorial (SDT) invite à restructurer les cœurs de bourgs et de villages, et à négocier la densité, la Wallonie et les communes du Brabant wallon gagneraient à outiller leurs services et leurs élus pour objectivement apprécier – et encourager – la qualité architecturale. ●

MAITRE-ARCHITECTE WALLON : OÙ EN EST-ON ?

L'idée de doter la Wallonie d'un Maitre-architecte n'est pas nouvelle. En 2019, la Déclaration de politique régionale affichait l'ambition d'instaurer une telle structure pour accompagner la commande publique et veiller à la qualité du cadre bâti. Trois ans plus tard, en février 2022, un grand débat était organisé au Parlement wallon à l'initiative de l'Institut culturel d'architecture Wallonie-Bruxelles (ICA-WB) et de la Cellule architecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Malgré les retours d'expérience positifs partagés par un panel d'experts et par les Bouwmeesters bruxellois et flamands, les discussions ont mis en lumière plusieurs réserves institutionnelles : craintes de lourdeurs administratives, contraintes budgétaires et inquiétudes quant au maintien des prérogatives décisionnelles des autorités locales et régionales. Depuis cet échange, le projet d'une fonction unifiée à l'échelle régionale n'a pas connu de concrétisation.

Çà et là, la réflexion s'oriente désormais vers la recherche d'outils d'accompagnement plus souples et décentralisés, mieux adaptés à la diversité des enjeux communaux et ruraux wallons.

Commentaire

L'équation territoriale prime sur le gout

Par : Bénédicte Dawance

Estimer la qualité d'un projet d'architecture reste une question épineuse, un casse-tête quotidien pour les services d'urbanisme et les décideurs locaux. Nous ne sommes plus à l'époque où la domination d'un style imposait de lui-même une valeur non contestable. Le systématisme est désormais à bannir : l'heure est à une approche urbanistique et architecturale éminemment contextuelle, devant jongler avec l'évolution et la diversité des modes de vie, les resserrements budgétaires ou encore avec la résilience climatique. La qualité d'un projet réside dans sa capacité à résoudre une équation territoriale, bien plus que dans son seul esthétisme. Pourtant, l'évaluation s'enlise trop souvent dans des simplismes réducteurs, du stérile affrontement des gouts individuels à la querelle dogmatique de la toiture plate ou d'une architecture dite contemporaine versus traditionnelle. On est loin d'une approche où la capacité du projet à structurer la cohérence d'un lieu est au centre de la discussion.

Quant aux règlements d'urbanisme – devenus guides – brandis par certains, détournés par d'autres, ils demeurent des garde-fous utiles s'ils sont bien rédigés, mais ils ne garantissent pas à eux seuls la valeur spatiale et l'intégration d'un bâtiment.

Pour réussir l'urbanisme d'acupuncture exigé dans nos tissus bâtis, l'appréciation ne doit-elle pas changer de méthode et avant tout interroger l'opportunité : est-ce la bonne programmation au bon endroit ? Ne doit-elle pas, ensuite, décoder l'ADN du lieu pour y répondre par un vocabulaire propre, sans copier-coller, en soignant le rapport à l'espace public, sa capacité d'évolution et la viabilité économique ?

Cette analyse requiert un cadre commun et une réelle ingénierie décisionnelle. Sans expertise transversale pour épauler les autorités locales, l'ambition d'un cadre de vie qualitatif et attractif risquerait de se dissoudre dans l'arbitraire.

« La règlementation fixe un cadre, elle ne garantit pas la qualité »

Engagée en faveur de l'émergence d'une fonction de Maitre architecte wallon, Audrey Contesse, directrice de l'Institut culturel d'architecture Wallonie-Bruxelles (ICA-WB), détaille la plus-value d'un tel service.

Audrey Contesse

© ICA-WB

Quel regard portez-vous sur l'absence de Maitre architecte en Wallonie et sur les réticences du monde politique face à cette fonction ?

Le Bouwmeester est souvent perçu comme un niveau de pouvoir supplémentaire qui viendrait s'imposer aux décideurs. C'est une erreur. Son rôle n'est pas de se supplanter aux politiques, mais de leur apporter son expertise. Et ce, d'autant plus que l'architecture et l'urbanisme ne se résument pas à l'application de normes et de quotas. La règlementation fixe un cadre indispensable pour préserver l'intérêt commun, mais elle n'est pas garante de la qualité des projets. Pour concilier légalité et qualité, il faut des professionnels du métier capables d'opérer en transversalité et de penser à toutes les échelles.

Si le titre de Bouwmeester fait peur, pourrait-on mettre en place d'autres instances pour garantir la qualité architecturale en Wallonie ?

Que l'on opte pour un Bouwmeester, une commission d'avis, des « chambres de qualité » ou encore une cellule d'appui comme ce qui se fait en Fédération Wallonie-Bruxelles ou à Liège, l'objectif est d'offrir un œil d'expert, au service de la qualité architecturale et urbanistique des projets, un conseil ciblé et un savoir-faire pour interagir sur des problématiques territoriales et des projets précis.

Le modèle bruxellois du Bouwmeester-Maitre architecte est souvent cité en exemple. Est-il transposable à la Wallonie ?

Bruxelles est un territoire exclusivement urbain et très dense. La Wallonie est composée de villes moyennes, de centres anciens et de zones rurales ou périurbaines soumises à des pressions foncières très fortes, comme le Brabant wallon. Les objectifs territoriaux que se donne la Wallonie, notamment avec le SDT, soulèvent des enjeux d'architecture dans des contextes urbanistiques très différents. Le modèle le plus proche est plutôt celui de la Flandre. L'équipe du Bouwmeester flamand travaille de manière très agile et s'attaque aussi bien à de grands équipements qu'à des problématiques locales, à l'urbain comme au rural, selon les sollicitations qu'elle reçoit. Grandes villes et villages s'adressent à elle.

Les architectes mettent souvent l'accent sur les dysfonctionnements de la commande publique d'architecture en Wallonie. Que faut-il corriger ?

La commande publique est un levier important pour améliorer la qualité du cadre bâti et non bâti. Or, outre la pénurie actuelle de concours, on observe que les rares procédures existantes sont souvent mal ficelées. Les cahiers des charges sont davantage rédigés dans une logique de surprotection juridique. Cette approche ne tient pas compte des réalités du travail des architectes, et, in fine, dessert la qualité.

Ici aussi, la Flandre est inspirante : le dispositif d' « Open Oprœp » (Appel ouvert) mis en place par le Bouwmeester flamand montre qu'en confiant la rédaction des appels d'offres et l'organisation des jurys à une cellule dédiée (comme c'est également le cas en Fédération Wallonie-Bruxelles à travers la Cellule architecture), toute une génération de bureaux locaux dont la production est aujourd'hui saluée dans toute l'Europe a émergé. La Wallonie regorge d'architectes talentueux à qui il faut donner les moyens de s'exprimer.

↓ Après les bureaux, le projet des Berges de l'Argentine, à La Hulpe, cible des logements.

© Atenor

LA RÉVOLUTION DE DAVOS : JUGER LE BÂTI AU-DELÀ DU « BEAU »

En 2018, les ministres européens de la Culture ont adopté la Déclaration de Davos, instaurant la notion de « Baukultur » (culture du bâti). Bâtir ne se limite pas à des enjeux techniques, esthétiques ou financiers : c'est un acte culturel qui façonne directement la qualité du cadre de vie. Pour objectiver cette qualité, Davos évalue chaque lieu à travers huit critères indissociables : gouvernance participative, fonctionnalité, respect de l'environnement, viabilité économique, diversité sociale, intégration patrimoniale, esprit du lieu et beauté authentique. De quoi inspirer, à l'échelle de la Wallonie et de la province du Brabant wallon, les élus, les services de l'urbanisme et les CCATM en vue de nourrir leur réflexion sur le « bon aménagement des lieux » et d'objectiver la qualité des projets soumis à l'instruction.

« Il faut sortir du 'j'aime', 'j'aime pas' »

© Atenor

Julie Willem

Julie Willem a deux casquettes : architecte – elle a exercé pendant douze ans au sein du bureau bruxellois A2M – et promotrice – elle a rejoint, fin 2019, l'équipe du développeur immobilier brabançon Atenor, dont les bureaux sont à La Hulpe. Membre du comité de direction, la jeune femme pilote la stratégie ESG, la durabilité et l'innovation via la plateforme de recherche et développement interne Archilab. Confrontée quotidiennement aux exigences de la fabrication de la ville et portée par la recherche d'impacts sociaux et environnementaux positifs, elle livre son regard à double focale sur l'intérêt d'instaurer une fonction de Bouwmeester en Wallonie.

Atenor porte plusieurs projets dans la capitale et est habitué à dialoguer avec le Bouwmeester bruxellois. Comment percevez-vous son rôle dans les échanges avec les autorités publiques ?

La valeur ajoutée du BMa réside dans sa capacité à arbitrer la qualité architecturale et urbaine. Par ailleurs, dans le parcours complexe d'une demande de permis d'urbanisme, le Bouwmeester agit comme un liant entre les différentes strates administratives et les institutions concernées. L'enjeu n'est pas de rajouter un niveau de décision, mais de créer une table commune pour harmoniser la vision d'un projet, de l'échelle de la rue à celle de la Région.

L'appréciation de la qualité architecturale comporte une part de subjectivité. Comment est perçue la légitimité du Bouwmeester à structurer les débats ?

L'architecture façonne le cadre de vie, il est donc bien naturel que chaque acteur – administration, élu ou citoyen – l'aborde avec sa propre sensibilité. Disposer d'un Bouwmeester, sélectionné pour ses compétences et reconnu par la profession, offre une vraie référence. Son intervention permet d'ancrer la réflexion sur un avis fondé et pédagogique, pour sortir des subjectivités individuelles du type « moi j'aime, moi j'aime pas » et donner une direction claire au projet.

En Wallonie, et notamment sur un projet comme « Les Berges d'Argentine » à La Hulpe, pour lequel vous êtes actuellement en attente d'un permis, en quoi ce dispositif accompagnerait-il le développement local ?

Ce projet illustre les défis actuels du territoire : créer du logement à proximité immédiate d'une gare, répondre aux besoins résidentiels des ainés, aménager des zones piétonnes et préserver les atouts naturels du site. Le tout en cohérence avec les orientations du SDT visant la limitation de l'extension périurbaine. Sur ce type de dossiers, des avis divergents peuvent apparaitre sur la manière de traduire les objectifs régionaux en cohérence avec les réalités communales. Une instance tierce apporte une vision transéchelle et pourrait permettre de rapprocher les points de vue et éviter l'enlisement des permis.

La défense de la qualité architecturale est-elle compatible avec les réalités économiques du secteur de la construction ?

Dans le contexte difficile actuel, la viabilité financière de nos opérations demeure une condition essentielle. Mais l'ambition économique ne s'oppose pas à l'exigence spatiale : aujourd'hui, la qualité architecturale et environnementale est une condition indispensable pour la réussite d'un projet. En investissant dans la recherche d'impacts sociétaux positifs et en travaillant avec des architectes chevronnés, les promoteurs privés partagent avec les pouvoirs publics le même objectif d'élever la qualité du cadre de vie.

Cimetières : la mémoire se met au vert

Autrefois dominés par le minéral, les cimetières brabançons aspirent à être en paix avec leur environnement naturel. À l'heure du « zéro phyto », ces espaces publics revisités se transforment en oasis de fraicheur et de quiétude pour mieux réconcilier le recueillement, la nature et l'humain.

Texte : Aurélie Van Eeckhout et Frédérique Masquelier

Pendant des décennies, l'image du cimetière communal est restée figée : un périmètre hautement minéralisé, constitué de dalles de granit alignées, d'allées de graviers méticuleusement ratissées et d'une absence totale de végétation spontanée. Avec un mot d'ordre pour les équipes en charge de leur entretien : la netteté des lieux. Mais en juin 2014, l'interdiction d'utiliser des produits phytopharmaceutiques (pesticides et herbicides chimiques) dans les espaces publics wallons a contraint les gestionnaires locaux à revoir leurs méthodes et, surtout, leurs objectifs. Face à la lourdeur du désherbage manuel ou thermique, la végétalisation s'est imposée comme la seule alternative durable et esthétique. Pour accompagner cette transition, l'année suivante, en 2015, la Région wallonne a mis en place le label « Cimetière Nature » qui distingue les communes qui intègrent la biodiversité, le maillage vert et la gestion différenciée au cœur de leurs sites funéraires.

Architecte-paysagiste en charge de l'accompagnement des services communaux dans la renaturation des cimetières au sein de l'ASBL Ecowal (une mission malheureusement abruptement stoppée, la perte des subsides régionaux ayant entrainé l'arrêt forcé de ce service spécifique), Alexis Billon se fait l'écho d'une pratique aujourd'hui bien ancrée en Wallonie. En trois ans, il a visité plus de 150 cimetières. « *Il y a encore un énorme travail à accomplir, mais la dynamique est lancée*, observe-t-il. *La végétalisation des cimetières a commencé timidement il y a dix ans. Aujourd'hui, les choses évoluent, il y a une vraie prise de conscience des communes.* » L'enherbement des allées, la création de parcelles cinéraires ou de parcelles des étoiles permettent de rendre ces espaces plus accueillants et plus durables.

© Marguerite van Overbeke

← Le cimetière de Leuven, en plein centre-ville, a des airs de parc urbain.

→ Le cimetière d'Ohain a été transformé en havre de nature.

Des cimetières parcs

La végétalisation des cimetières ne se limite pas à l'aspect réglementaire. Si on les aborde par l'angle du territoire, ceux-ci peuvent aussi occuper une place précieuse dans le paysage. Autrefois cantonnés au cœur des villages, et souvent autour de l'église, ils s'en sont peu à peu éloignés une fois à l'étroit dans leurs murs. Ce changement de paradigme a estompé leur place et leur fonction constitutives des entités rurales, en parallèle de l'effacement progressif de la religion dans la vie des villes et villages. D'où l'opportunité à saisir aujourd'hui de repenser ces lieux comme des espaces publics à part entière, plus ouverts, plus poreux, jusqu'à être parfois traversés de part en part par les piétons et les cyclistes comme n'importe quel parc urbain. C'est le cas, près de chez nous, à Leuven, où le cimetière est au cœur de la cité comme du quotidien des Louvanistes. Lesquels envisagent ce vaste espace tantôt comme un raccourci dans leurs déplacements, tantôt comme un ilot de fraicheur et de nature dont ils profitent même en dehors de la visite d'un défunt.

Mémoire et maillage vert

Certaines communes du Brabant wallon sont très avancées et gèrent la végétalisation de leurs complexes funéraires en totale autonomie. Leurs cimetières sont devenus des références dans le domaine. À Lasne, les sept cimetières communaux sont aujourd'hui labellisés « Cimetière Nature ». « *Sans parcs publics, nous avons voulu faire de nos cimetières des lieux agréables, propices à la balade et au recueillement* », explique Chanty Jadot, conseillère en environnement.

Le cimetière d'Ohain, autrefois très minéralisé, a connu une véritable transformation. Il s'intègre harmonieusement dans le paysage et offre une superbe vue sur l'église et la campagne lasnoise. « *Nous avions la chance d'avoir dans notre équipe un fossoyeur très sensibilisé à la question environnementale. Il pensait à tout. D'un arbre coupé, il réalisait un hôtel à insectes. Un petit banc en terre sèche devenait une zone refuge* », précise Chanty Jadot. Un héritage dont prend toujours soin la commune. « *La mare au milieu du cimetière accueille la faune aux alentours et cela participe à lui donner vie et à le rendre accueillant.* »

Ailleurs dans la province, la diversité des démarches témoigne de la mutation opérée. Ottignies-Louvain-la-Neuve fait figure de pionnière avec plus de quinze ans de gestion différenciée déployée sur ses cimetières du Blocry, de Céroux, Limelette et Mousty. À Genappe, les huit cimetières communaux sont supervisés par une équipe d'ouvriers dont l'un apporte sa longue expérience de jardinier indépendant et sa formation de guide nature. La commune y aménage des zones de recueillement particulières : les parcelles des étoiles et celles de dispersion des cendres, ainsi que les pelouses d'honneur des anciens combattants à Bousval et Baisy-Thy, sont restructurées avec des parterres de plantes vivaces, des caillebotis et des graviers pour adoucir le lieu et favoriser la présence végétale. À Chastre, la requalification des neuf cimetières communaux ne s'est pas limitée à l'arrêt des pesticides : la commune a déployé un plan de gestion intégré qui aligne simultanément la cartographie administrative des concessions, l'ingénierie paysagère et une médiation citoyenne continue pour faire accepter le retour du végétal.

Apprivoiser le retour du vivant

Car cette transition paysagère ne se réalise pas sans heurts et sans ajustements. Opter pour la gestion différenciée requiert, en effet, un temps d'adaptation pour les riverains et les proches des défunts. À Beauvechain, quand les bidons de pesticides et d'herbicides ont été remisés afin de mettre en place des solutions alternatives, les services communaux ont tâtonné, par manque d'expérience. Pensant bien faire, ils ont semé des marguerites autour des tombes. Soit des plantes qui ne restent pas longtemps en fleurs et dont les longues tiges nues n'ont pas récolté l'approbation des visiteurs, y voyant un défaut d'entretien. Le tir a été corrigé depuis avec un mélange de pelouse fleurie à croissance lente. Les huit cimetières communaux de Beauvechain sont devenus des endroits plus agréables, des espaces de quiétude où les habitants aiment déambuler. Des hôtels à insectes, des nichoirs et un abri pour hérissons ont été ajoutés, ainsi qu'un refuge pour chauves-souris aménagé dans le souterrain reliant l'église à la cure de Tourinnes-la-Grosse.

Rituels contemporains

In fine, penser le cimetière à l'échelle du territoire invite à explorer de nouvelles démarches, capables de réinventer le rapport à la mémoire et au recueillement. L'art et la culture participent, entre

175

Belon le dernier recensement des sites labellisés, en 2019, les « Cimetières nature » wallons sont au nombre de 175. Depuis, d'après l'ASBL Adalia 2.0 et les rapports de l'État de l'environnement wallon, près d'un tiers des 262 communes du sud du pays ont décroché le label pour leurs cimetières.

© Administration communale de Lasne

173

Le territoire wallon est peuplé de quelque 3 500 cimetières, dont 2 300 à 2 500 sites communaux. Le solde regroupe les anciens cimetières désaffectés, les cimetières privés, les enceintes militaires et les nécropoles historiques. En province de Brabant wallon, la plateforme en ligne Égliseinfo.be répertorie 173 cimetières. La commune la plus pourvue en la matière est Jodoigne, avec 13 sites. Elle est suivie par Ramillies (12 cimetières) et Grez-Doiceau (11). À l'autre extrémité du tableau, on retrouve La Hulpe (un site), Waterloo et Braine-le-Château (2) ou encore Court-Saint-Étienne et Ittre (3).

« PASSEURS DE MÉMOIRE » : LA NOUVELLE VIE D'UN ANCIEN FOUR À CHAUX À TOURNAI

Réintroduire le sacré et la mémoire au cœur de la cité : c'est le pari que se sont lancés il y a près de trente ans quatre architectes tournaisiens. En 1997, ils font l'acquisition d'un ancien four à chaux à l'abandon, envahi par la végétation. Après trois années de travaux nait la fondation « Les Passeurs de Mémoire ». Le principe est inédit : ici, on n'achète pas une concession funéraire, on adopte un site. Et avec cet engagement, on rejoint une communauté unie par le respect et l'amour des lieux, pour contribuer, chacun à sa manière, à leur rayonnement et à leur embellissement. Aujourd'hui, 280 membres font vivre cet endroit hybride. Chacun y possède son « passe-mémoire » – une colonne érigée au milieu des arbres où graver un message d'avenir – et un jardin du souvenir permet la dispersion des cendres des défunts. Surtout, la communauté s'y retrouve pour jardiner, bâtir, exposer et partager. « *Le projet funéraire n'est qu'un corollaire* », résume Éric Marchal, l'un des cofondateurs des « Passeurs de mémoire ». « *Avant tout, c'est un lieu de vie et de transmission. Le thème général de notre démarche est d'inciter nos contemporains à prendre possession de cette mémoire du passé. Nous tentons de construire de la mémoire contemporaine pour la transmettre sur ce vaisseau de pierres aux générations futures.* »

« LES ARBRES DU SOUVENIR », UNE FORÊT CINÉRAIRE À FLEURUS

La mutation des pratiques funéraires interroge directement la gestion du foncier public et la préservation des espaces naturels, offrant, en province de Hainaut, une piste de réflexion très inspirante pour les communes à travers un partenariat public-privé innovant.

Pour Alexia Willems, se rendre en forêt était le seul moyen de retrouver un lien avec une amie disparue, convaincue que la nature appelle à quelque chose de plus grand qui sait accueillir et transformer nos émotions. Forte de ce constat, elle crée, il y a dix ans, « Les Arbres du Souvenir » à Soleilmont, près de Fleurus : une forêt cinéraire de sept hectares où les cendres des défunts reposent en pleine nature, au pied des arbres. Le lieu offre une alternative aux pratiques traditionnelles en honorant la mémoire au cœur d'une forêt vivante où près de 470 familles se retrouvent aujourd'hui. « *Beaucoup nous disent qu'on leur offre un temps de promenade avec leurs proches*, rapporte Alexia Willems. *Dans notre forêt, il y a des joggeurs, des cavaliers, des enfants qui jouent. La forêt soutient le deuil. Elle aide ceux qui souffrent à se remettre en marche.* »

Afin de préserver l'écosystème, une charte verte interdit les artifices et restreint les plantations aux seules fleurs forestières locales, comme la jacinthe des bois. En 2024, la ville de Fleurus devient partenaire : elle rachète la forêt, libère l'initiatrice du projet de son emprunt et lui accorde un bail emphytéotique de 50 ans pour la gestion du site. « *Pour moi, c'est idéal que le public s'occupe du foncier et le mette à disposition de citoyens pour créer quelque chose de différent* », salue Alexia Willems. Un modèle qu'elle espère désormais étendre aux forêts du Brabant wallon.

autres, à cette démarche de réenchantement. À Bonlez, dans la commune de Chaumont-Gistoux, la parcelle aux étoiles, cet espace dédié à l'inhumation et à la dispersion des cendres des fœtus et des enfants jusqu'à l'âge de douze ans, est ornée d'astres en céramique, une œuvre poétique de l'artiste locale Bernadette Dauvrin. D'autres communes proposent des parcours artistiques et culturels, notamment dans le cadre du « Printemps des cimetières ». Cette initiative annuelle met en valeur le patrimoine funéraire à travers des ateliers, des conférences et des balades contées autour de l'histoire, de la biodiversité et des symboles funéraires. Ainsi, hors des limites brabançonnes, à Fernelmont, en province de Namur, Alexis Billon a, par exemple, repensé le fleurissement des tombes historiques en créant une palette végétale spécifique, un véritable code couleur permettant aux visiteurs d'identifier les sépultures d'intérêt patrimonial tout au long de leur parcours. ●

Quand la culture fait sauter les murs

Le temps où les centres culturels étaient des temples fermés et monolithiques est révolu. Sous l'impulsion du décret de 2013 les invitant à s'ouvrir davantage et à mieux dialoguer avec leurs publics, ils se muent à présent en tiers-lieux poreux, traversants et surtout accueillants.

Texte : Frédérique Masquelier

Ces dernières années, les rénovations de centres culturels se multiplient à Bruxelles et en Wallonie. C'est le cas de l'Éden à Charleroi (en 2012 et 2020), des Abattoirs de Bomel (2014) et du Delta (2019) à Namur, de l'Atrium 57 à Gembloux (2018), du Centre culturel Jacques Franck à Saint-Gilles (2021), du théâtre Jean Vilar à Louvain-la-Neuve (2024) ou du SKA à Schaerbeek (2026) pour ce qui est des chantiers (presque) achevés. D'autres sont en travaux, comme ABŸ à Forest (depuis 2023), Flagey à Ixelles (2025), le SPOTT à Ottignies (2025), voire le Centre culturel Marcel Hicter-La Marlagne (2025) à Wépion. D'autres encore n'en sont qu'aux études préliminaires, tels le Waux-Hall à Nivelles ou le Centre culturel d'Andenne. Une liste non exhaustive à laquelle il faut ajouter le Centre culturel du Brabant wallon qui abrite votre Maison de l'urbanisme à Court-Saint-Étienne, où s'affairent les corps de métier depuis l'été 2025. (lire par ailleurs).

Ce vent de renouveau pourrait passer pour un hasard du calendrier – une poignée de ces lieux datent du siècle dernier, la plupart remontent aux années 1970 ou 1980, mais tous pèchent par une vétusté plus ou moins avancée. En réalité, les raisons sont multiples et le décret de 2013 exhortant les Centres culturels à prendre le pli de la participation avec les habitants pour mieux rendre effectifs les droits culturels n'y est pas étranger. C'est que le temps n'a pas réservé ses effets aux seules infrastructures. Les mentalités ont évolué ; les pratiques, les cadres, les normes et les technologies aussi. Les acteurs culturels ont

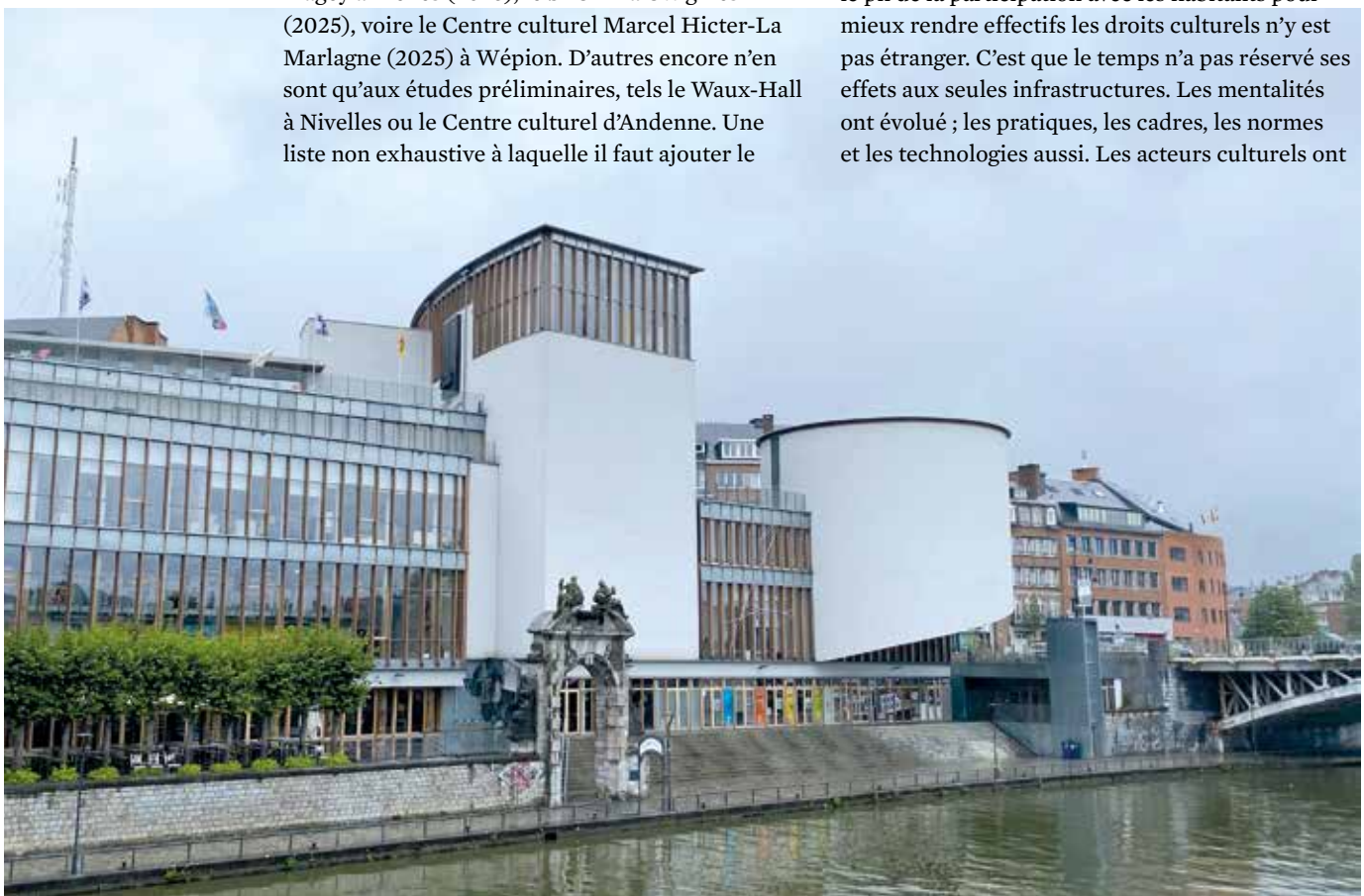

↓ L'ancienne Maison de la Culture devenue Delta, à Namur.

décidé d'ouvrir grand non seulement les portes des salles d'exposition, de concerts et de spectacles, mais aussi celles de leurs foyers, de leurs pôles de restauration, de leurs cours intérieures, de leurs jardins et autres terrasses. Un objectif humaniste et vecteur de création de liens auquel l'architecture peut contribuer, en perçant littéralement les murs, en investissant les toits, en rendant accessibles à tous des espaces autrefois réservés aux seuls spectateurs et consommateurs. Mais aussi, parfois, en réaffectant des sites autrefois industriels, résidentiels, religieux ou commerciaux aux arts, à la culture, à la rencontre.

L'essor des rooftops

L'exploitation des toits des immeubles, qu'il s'agisse de tours de bureaux, de résidences à appartements, de bâtiments publics, de grands magasins ou encore d'entrepôts, est somme toute assez récente en Belgique. Question de climat, peut-être. Ou tout simplement de tradition. Alors que les villes méditerranéennes comme les métropoles anglo-saxonnes les colonisent depuis belle lurette, chez nous, le phénomène remonte à quelques années à peine. Pourtant, l'accès libre et gratuit aux toits d'un bâtiment d'une certaine hauteur modifie profondément la relation du citoyen à l'environnement urbain. Longtemps réservée aux installations techniques ou aux usages privatifs branchés, la toiture devient, lorsqu'elle est pensée comme un espace public, un véritable belvédère urbain.

L'exemple de l'ancienne Maison de la Culture devenue Delta à Namur en offre une démonstration éclatante : sa vaste terrasse panoramique surplombant la Sambre et la Meuse est ouverte à tous, sans obligation de consommation et de manière entièrement autonome par rapport à la programmation payante. On y monte pour profiter d'une vue imprenable sur la Citadelle, flâner, lire ou échanger, et la culture s'y invite de façon organique. Mais ce n'est pas là le seul élément intéressant de cette rénovation d'ampleur. Le bureau d'architectes à la manœuvre, Samyn & Partners, a transformé l'ancien bâtiment moderniste imaginé par Victor Bourgeois (1964) en l'agrandissant et en l'habillant de verre, de bois et de métal. Des matériaux qui font la signature de Philippe Samyn, décédé en mai 2026 et auteur par ailleurs de l'Aula Magna (2001) et du siège d'AGC Glass Europe (2014, en association avec le bureau BEAI) à Louvain-la-Neuve. À Namur, désormais, le « Tambour » s'avance jusqu'au confluent tout en conférant un caractère emblématique au site. Sur les quais de Sambre, des boutiques, un restaurant et des salles de réunion ont été installés en pied d'immeuble avec un mot d'ordre : « *perméabilité culturelle* ».

Cette conquête de la cinquième façade des immeubles d'envergure se retrouve également dans le nouveau centre administratif bruxellois Brucity, au cœur de la capitale, voire de manière plus spectaculaire encore au Forum Groningen aux Pays-Bas, où des escalators baignés de lumière mènent le public vers une place suspendue offrant une vue à 360 degrés sur la cité. Et en Brabant wallon ? Les *rooftops* constituent clairement un levier d'aménagement largement sous-exploité. Dans des tissus urbains denses ou fortement minéralisés comme le sont les centres-villes d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, de Nivelles ou de Wavre, la reconquête des toitures lors de rénovations ou d'extensions d'équipements publics est une piste à envisager pour offrir tout à la fois de précieux espaces de respiration et un prolongement vertical de la rue qui participe à ouvrir ces institutions.

Des rez-de-chaussée poreux

À l'autre extrémité, au niveau du sol, rendre un pôle culturel perméable implique de faire sauter la barrière symbolique du seuil. Lorsque le rez-de-chaussée d'un bâtiment communique avec l'espace public, via une transparence visuelle, voire des accès traversants, il s'intègre naturellement dans la structure urbaine du quartier et joue un rôle d'articulation. À Charleroi, l'Éden a cassé les codes de la façade monumentale grâce à sa brasserie largement vitrée et ouverte sur le boulevard Jacques Bertrand, de même qu'un accès libre vers la cour intérieure, baptisée le Jardin d'Éden. Les curieux y entrent pour boire un café, s'abriter de la pluie ou raccourcir leur trajet à pied vers la rue de la Montagne, débarquant inopinément au milieu d'une exposition ou d'une répétition. Les Halles de Schaerbeek à Bruxelles illustrent ce même principe à plus grande échelle : l'ancienne halle marchande a fait place à un espace polyvalent reliant deux axes de ce quartier de l'hypercentre de la capitale, où la vie locale croise les dynamiques artistiques sans barrière physique

ni financière. À Saint-Gilles, la rénovation du Centre culturel Jacques Franck a emprunté les mêmes stratagèmes pour ouvrir son arrière-cour au public et l'animer tout au long de la journée (lire par ailleurs).

Cette logique de porosité interroge directement l'agencement des infrastructures culturelles brabançonnes. À Louvain-la-Neuve, par exemple, un édifice majeur comme l'Aula Magna, pourtant doté d'une architecture vitrée remarquable en bord de lac, peine à interagir avec le quotidien de la cité estudiantine en dehors des heures de représentations.

LES ABORDS RENOUVELÉS DU CENTRE CULTUREL DU BRABANT WALLON

Implanté dans l'ancien dispensaire des usines Henricot à Court-Saint-Étienne, le Centre culturel du Brabant wallon occupe un bâtiment chargé d'histoire, témoin du passé industriel et social de la commune. Les travaux de rénovation actuels, avec la création de nouvelles salles de résidence, offrent l'occasion de faire évoluer le bâtiment vers un espace créatif, partagé et davantage ouvert. Cette ouverture s'adresse aux artistes, aux associations et aux habitants. De cette volonté nait le désir de repenser la relation entre le bâtiment et ses abords, d'activer le parvis du centre culturel. Les abords sont traversés et utilisés par des publics variés. Ils forment aujourd'hui un espace hybride, au croisement de plusieurs activités qui fonctionnent de manière indépendante. La fonction de séjour et la convivialité sont souvent reléguées, à tout le moins invisibilisées. De nouvelles perspectives sont à présent à imaginer pour cet espace structurant du centre-ville stéphanois.

↑ Le Centre culturel du Brabant wallon, à Court-Saint-Étienne.

↑ Les Abattoirs de Bomel, à Namur.

Réaffectation et reconnexion

On le sait, la reconversion du patrimoine industriel offre une opportunité unique de tisser un lien entre la mémoire d'un site et le développement de nouveaux quartiers. La Ville de Seraing expérimente actuellement la formule sur le pôle Ougrée-Meuse. Quoiqu'il ne s'agisse pas d'un centre culturel à proprement parler, le projet de métamorphose des Ateliers Centraux et de la salle de concerts de l'OM se réclame de placer l'art et la culture au rang de moteurs. L'ancien site industriel de Cockerill est en transition pour devenir, dans les prochaines années, une grande halle couverte traversante et polyvalente, couplée à une passerelle cyclopiétonne reliant le site à la gare et aux parcs voisins. Ce modèle, qui rappelle, chez nos voisins français, l'écosystème Darwin à Bordeaux ou, dans le Limbourg, le site C-Mine à Genk, démontre comment l'architecture industrielle réinventée peut réparer un tissu urbain fragmenté.

Autant d'exemples inspirants pour les grands chantiers de régénération urbaine à l'œuvre en Brabant wallon, à commencer par la mutation du site des Forges de Clabecq à Tubize, où il est question d'implanter un futur centre culturel. Avec une consigne claire : éviter l'écueil de l'équipement isolé au milieu de zones résidentielles. Car, comme le rappelle la leçon des Abattoirs de Bomel à Namur, qui souffre de son enclavement derrière les voies ferrées, la réussite d'un lieu culturel de proximité repose sur son accessibilité globale.

L'enjeu est le même pour le centre de conférences et de congrès de la Sucrerie à Wavre (2019), qui gagnerait à renforcer ses connexions douces avec le centre-ville wavrien, s'apparentant trop encore à une île culturelle et événementielle plantée au milieu d'un vaste parking. ●

« Ouvrir un centre culturel demande plus qu'une intention architecturale »

Entretien avec Marc Vande Perre, architecte et administrateur délégué du bureau AAC.

Implanté à Saint-Gilles, le Centre Culturel Jacques Franck a engagé ces dernières années une réflexion sur ses accès et ses connexions avec le tissu urbain environnant. Dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Parvis-Morichar, le bureau d'architecture AAC s'est attelé au réaménagement de la cour intérieure et de la cafétéria. Espace-vie a interrogé Marc Vande Perre sur cette intervention et sur l'expérience du bureau dans la conception d'équipements culturels ouverts sur leur quartier.

Comment s'est concrétisée la transformation de la cour arrière du centre culturel ?

À l'origine, cet espace de près de 500 m² servait uniquement de parking de service et de cour technique pour le personnel du centre. La commune de Saint-Gilles a lancé un appel d'offres dans le cadre du Contrat de Quartier Durable pour en faire un espace vert partagé. Nous avons déminéralisé le sol existant et créé un talus végétalisé en relief, menant à un escalier qui relie directement le centre culturel à l'école du Parvis et à la rue de Rome. En parallèle, la cafétéria, accessible au public, a été restructurée : elle s'ouvre désormais sur ce jardin grâce à un nouveau bar traversant, qui fait le lien entre l'intérieur et l'extérieur.

La démarche s'est appuyée sur un processus participatif. Comment avez-vous mobilisé le quartier ?

Nous avons impliqué les enfants du quartier et de l'école voisine. Nous avons apporté des bottes de paille sur le site pour simuler en taille réelle les futurs reliefs, les assises et les parcours. Cette méthode d'urbanisme tactique leur a permis de tester et de s'approprier les espaces avant le chantier. Aujourd'hui, les enfants investissent la cour lors des récréations ou des activités extrascolaires.

Outre cette cour arrière, quelles évolutions étaient envisagées pour réactiver le lien entre le centre et la rue, côté chaussée de Waterloo ?

Dans le cadre d'un second projet porté non pas par la commune mais par l'ASBL à la tête du centre culturel, l'objectif était de mieux connecter l'intérieur du centre à la rue. Pour le moment, il faut parcourir environ 30 mètres dans une galerie avant d'arriver à l'accueil, et les vitrines de part et d'autre de l'entrée ne donnent pas une image très avenante du site. Nous avions proposé d'avancer la zone d'accueil au plus près de l'entrée et de créer une grande salle polyvalente capable de s'ouvrir directement sur le trottoir pour y organiser des évènements côté rue. Malheureusement, le projet n'a pas dépassé le stade de la demande de permis car il y a des divergences de points de vue et un blocage au niveau des autorités communales.

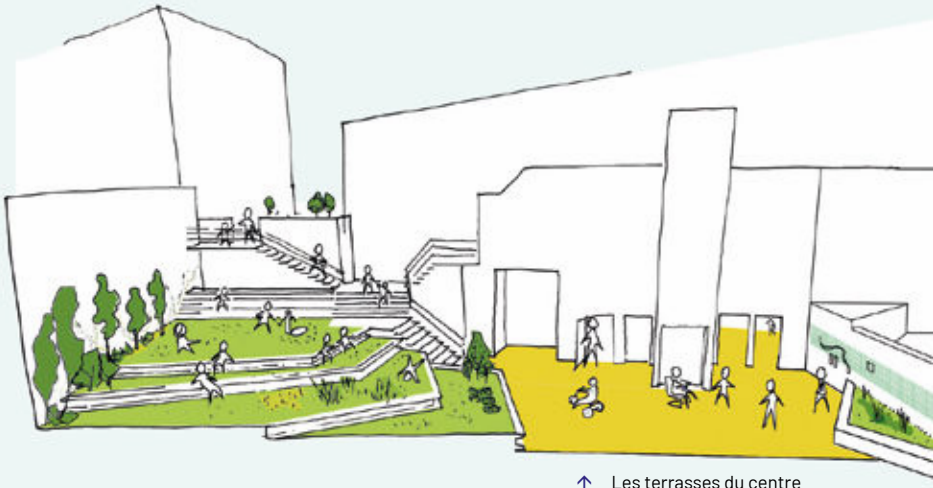

↑ Les terrasses du centre culturel créent une connexion directe avec l'école voisine.

Votre bureau est également intervenu sur d'autres infrastructures culturelles bruxelloises, comme le Zinéma à Anderlecht ou le Centre culturel de Neder-Over-Heembeek. Quels enseignements en tirez-vous sur l'ouverture de ces lieux vers l'espace public ?

Ce sont deux expériences très instructives. Pour le projet Zinéma à Anderlecht – un centre culturel néerlandophone –, nous avons également travaillé sur la réorganisation de l'entrée et de l'accueil afin de désenclaver l'équipement et de créer une véritable accroche avec la vie du quartier.

À l'inverse, l'intervention réalisée pour la Ville de Bruxelles à Neder-Over-Heembeek s'est faite sur une commande très technique, sans que les usagers et occupants ne soient consultés au préalable. Résultat : certains aménagements ont été mal compris ou démontés par la suite. Cela montre qu'un équipement ne devient pas « poreux » uniquement grâce à une intention architecturale ou paysagère : l'aménagement spatial doit impérativement s'accompagner d'un travail de concertation avec ceux qui font vivre le lieu au quotidien.

↓ Les enfants du quartier rassemblés lors de l'inauguration de la cour intérieure.

MIDI DE L'URBANISME

Objectif solutions !
Mixer sans brouiller

LA MAISON DE L'URBANISME DU BRABANT WALLON vous invite au deuxième rendez-vous « objectif solutions ! »

Un Midi de l'urbanisme pour explorer des solutions inspirantes et comprendre le contexte qui les font émerger. Ce deuxième rendez-vous portant sur la « mixité fonctionnelle » succède à un premier temps fort consacré à la « densité ».

Il s'agira cette fois, au travers d'exemples inspirants d'ici et d'ailleurs de questionner la diversité d'usages prenant place dans un lieu.

On parle souvent de la « ville du quart d'heure » et de la nécessité de concentrer les fonctions dans les centres. Mais, habiter, travailler, s'amuser au même endroit, est-ce vraiment une bonne idée ? Comment faire cohabiter sans heurt un atelier d'artisans, des logements calmes, un commerce, un bistrot… ? Comment partager les espaces pour qu'ils puissent accueillir plusieurs usages ? Comment les réguler aux différents moments de la journée ?

Pour ce Midi de l'urbanisme, nous vous proposons de dépasser la théorie. À travers des exemples concrets et inspirants, nous décoderons 3 clés indispensables pour réussir cette cohabitation, de l'échelle de territoire à la conception architecturale, sans omettre la gestion des espaces. Que vous soyez professionnel du secteur, habitant curieux ou acteur local, venez échanger et vous inspirer !

13.11.2026

12:00-14:00

Ottignies
Hôtel de ville
salle du Conseil communal
Avenue des Combattants, 45
1340 Ottignies

10 €, sandwich et boissons compris

Inscription
mubw.be/activités/conferences